Château de la Roche d'Ollon

DOSSIER DE PRESSE

Le château d'Ollon sera peut-être classé

Actuellement est à l'enquête publique un projet visant à classer le château d'Ollon monument historique. Occupée par plusieurs propriétaires successifs, cette vénérable bâtisse nécessite une complète restauration. Des travaux ont déjà été entrepris, mais ont été interrompus à la suite du décès de l'entrepreneur. Le propriétaire actuel souhaite restaurer ce château et le fait d'être classé pourrait contribuer à accélérer les travaux, notamment grâce à des subsides cantonaux. — cr

28.06.1976 (Le Matin)

LE SAUVETAGE DU CHÂTEAU DE LA ROCHE

Un député au Grand Conseil s'étant inquiété de l'état de dégradation et de délabrement du château de La Roche, à Ollon (VD), maison forte de l'époque médiévale, le Conseil d'Etat vaudois annonce qu'une opération de sauvetage de ce manoir est en cours. Si rien de spectaculaire n'est encore visible, cela est dû à l'énormité de la tâche et de ses travaux préliminaires, et au fait que les moyens financiers de l'Etat ne permettent pas un subventionnement très important.

L'avancement des travaux s'en trouve ralenti, puisqu'il repose presque entièrement sur les moyens d'un particulier.

Avec l'accord des deux copropriétaires, MM. Gilbert Grosjean, antiquaire à Moudon, et M. Borel, le château d'Ollon a été classé monument historique en 1976. Un programme de restauration en trois étapes a été alors élaboré avec la section cantonale des monuments historiques : enlèvement des gravats, réfection de la toiture et couronnement des murs, restauration intérieure de l'édifice.

C'est ainsi que M. Grosjean a déblayé le château de plusieurs tonnes de gravats en 1977. Un architecte est alors intervenu pour établir un devis du coût de la restauration, afin de fixer le taux du subside de l'Etat. Les travaux de couverture du bâtiment seront entrepris au début de 1978. — (ats)

02.02.1978 (24Heures)

Ollon : la vie de château à loyer modéré ?

Classé monument historique depuis août 1976, le château d'Ollon n'a guère intéressé l'Etat de Vaud jusqu'à il y a quelques mois. Aujourd'hui, un projet ambitieux se dessine : aménager entre ces vieux murs huit appartements à loyer modéré. Ce monument, qui remonte au XIIIe siècle et aurait appartenu au duc de Savoie Amédée de Viry, devrait ainsi retrouver bientôt son lustre d'antan.

Car pour l'instant, il a piètre figure. En effet, son toit en grande partie effondré n'offre plus aucune protection contre la pluie ou la neige. Le bâtiment, situé à la sortie du village en direction de Villars, est abandonné depuis plus de dix ans. Son état de délabrement avancé a incité les pouvoirs publics, pour des raisons de sécurité, à installer une palissade à la fin de l'an dernier.

Copropriété dès 1976 de MM. Borel, un habitant d'Ollon, et Gilbert Grosjean, antiquaire à Moudon, le bâtiment n'a jamais été entretenu, faute de moyens financiers, en dépit des garanties données à la commune et des diverses mises en demeure adressées par les pouvoirs publics. « Notre rôle n'est pas de racheter ce qui se déglingue, mais d'inciter les particuliers à rénover », explique M. Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal. En effet, en janvier 1976, l'Etat n'avait pas participé à la vente aux enchères, emportée par M. Grosjean au prix de 500 francs.

L'important effondrement de la toiture en juillet dernier devait précipiter les choses. Les services cantonaux ont effectué un relevé et ont entamé une étude de restauration. Près de 55 000 francs ont déjà été dépensés. En outre, des mesures de sécurité, qui ont coûté 8000 francs, partagés par l'Etat et la commune, ont été prises.

Désintérêt local

La commune s'est toujours refusée à investir quelque argent dans la restauration du bâtiment. Quant à la majorité des habitants, elle ne s'intéresse pas à l'édifice qui a pourtant résisté à la récente tempête de fœhn. « Ils ne peuvent pas s'imaginer ce qu'on pourrait en faire », explique M. Dresco.

Le dossier sera prochainement transmis au Conseil d'Etat, appelé à trancher. L'idée proposée par le service des bâtiments est ambitieuse. Il s'agit ni plus ni moins d'aménager huit appartements à loyer modéré, totalisant près de trente pièces. D'autre part une ou deux salles du premier des trois niveaux de cette construction rénovée pourraient être publiques, utilisées pour l'organisation de conférences ou de repas.

2,5 millions

Mais pour cela, il faudra passer par la probable expropriation de MM. Borel et Grosjean, et le déblocage de... 2,5 millions de francs. Cet investissement comprendrait 900 000 francs pour consolider les murs et le toit et 1,6 million à rentabiliser par la location des appartements.

« L'Etat ne serait pas promoteur. On pourrait imaginer la création d'une association du même type de celle qui gère le château d'Aigle », ajoute M. Dresco. « Nous sommes poussés dans nos dernières extrémités. Une telle situation est rare puisque c'est la deuxième fois en dix ans que ça se produit », conclut l'architecte cantonal. — dr-Wi. B.

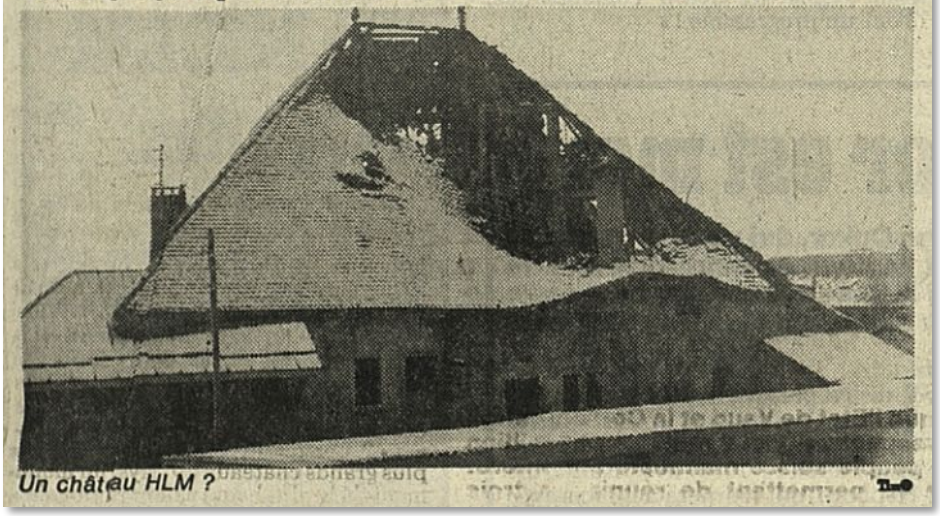

Un château HLM ?

26.01.1983 (Le Matin)

Ollon : pour y construire un parking

Le château à la casse ?

Franz Weber tient à sauver le château d'Ollon d'une possible démolition. Il vient, au nom d'Helvetia Nostra, de faire opposition, en termes vifs, au déclassement de l'édifice en piteux état. Dans une lettre au Conseil d'Etat, il dénonce « un grave appauvrissement culturel ». Il a également mis au point, lundi en compagnie de l'un des propriétaires du bâtiment, M. Gilbert Grosjean, les statuts d'une association intitulée Au secours du château d'Ollon.

Pour être formellement constituée, il manque toutefois à cette association...un président, un vice-président et un caissier. Franz Weber a refusé de prendre la tête de l'organisation. « Je ne peux pas faire tout le travail » a-t-il affirmé. Quant à M. Grosjean, il estime cette tâche incompatible avec sa qualité de propriétaire. « J'ai pris contact avec une vingtaine de personnes : elles ont refusé, par peur de déplaire aux autorités locales » précise-t-il.

Peu à investir

« En achetant l'édifice en 1976, je désirais investir un peu d'argent mais pas trop. Des travaux d'entretien et de restauration ont été effectués le week-end par des ouvriers étrangers. Cela m'a déjà coûté plus de 500 000 francs. Si le déclassement du château est prononcé, le bâtiment sera démoli par la troupe » affirme M. Grosjean, qui se démène pour fonder une association dont la première tâche serait d'entreprendre la reconstruction du toit, devisée à 650 000 francs.

« L'état du château n'est pas reluisant, mais on ne peut pas classer et déclasser comme ça. L'Etat aurait dû entreprende des travaux de réfection » déclare Franz Weber. Au nom d'Helvetia Nostra, il affirme dans sa lettre au Conseil d'Etat : « Il est inconcevable de songer à détruire un château du XIVe siècle, emblème d'une commune réputée, patrimoine de tous les Vaudois, pour y construire un parking. Nous vous demandons d'empêcher le scandale qui se dessine. Nous sommes convaincus que vous saurez rappeler à l'ordre les esprits qui semblent, dans l'Est de notre canton, s'égarer dans le vandalisme. » — dr-Wi. B.

12.04.1983 (Le Matin)

CHÂTEAU D'OLLON EN PIÈTRE ÉTAT

Un docteur à son chevet

Tête enfoncée, colonne vertébrale disloquée : l'accidenté est au plus mal. L'Etat l'a inspecté au laser. Il était prêt à lui injecter un peu du nerf de la guerre. Mais que faire sans l'appui des proches. « Votre lettre du 28 décembre est venue sonner le glas de nos espoirs. L'Etat ne pouvant pas assumer seul la charge de la conservation, il ne nous reste désormais plus qu'à en accepter la disparition » écrivait en mars dernier le Département des travaux publics à la Municipalité d'Ollon. Le château d'Ollon, ce grand estropié, a trouvé un autre médecin. Un vrai cette fois : M. Jean-Pierre Felber, spécialiste en endocrinologie au CHUV.

Depuis moins d'une semaine, cet ancien président du mouvement de soutien à l'Abbaye de Bonmont se retrouve à la tête de la nouvelle « Association pour la réhabilitation du château de la Roche à Ollon ». Le groupement, proche de la section vaudoise du Heimatschütz, comprend des architectes qui assurent qu'un financier s'intéressera à l'aménagement de logements dans le château.

Une toiture en bien mauvais état. berthoud-a

« Tout un projet a été fait. Il y a la possibilité de rentabiliser partiellement en y créant des appartements », affirme M. Felber en évoquant l'avant-projet de 2,1 millions de francs étudié par l'Etat (24 HEURES du 26 janvier 1983).

L'Association ne compte aucun habitant d'Ollon : le village ne désire pas débourser un kopeck pour cette ruine. Au Café du Mouton, à deux pas du château, un homme à la longue moustache blanche discute devant trois décis.

— Tout ce qu'on sait c'est que c'est pas beau à voir. Il faut le vider ce château. Tu veux pas payer 10 francs par habitant pour le remettre en état.

Exactement la position de la Municipalité exprimée avec d'autres mots dans sa lettre du 28 décembre.

Le Département des travaux publics a obtenu ce qu'il souhaitait. En décidant de biffer le château d'Ollon de la liste des monuments historiques, il a suscité, par-dessus la volonté communale, un mouvement de protestation. Franz Weber, le Heimatschütz — deux des sept ou huit opposants à cette décision unique depuis 1900 ont crié au scandale. « C'est pas en 1983 qu'on va démolir quelque chose du XIIIe ou XIVe siècle qui a tenu jusqu'à maintenant », déclare M. Felber.

Exproprié ?

Le Conseil d'Etat ne se prononcera pas avant un ou deux mois sur les oppositions. « La fondation d'une association change fondamentalement le problème. J'ai mon opinion personnelle, mais, sur ordre du Conseil d'Etat, je ne peux pas en faire état pour l'instant » affirme M. Eric Teysseire, conservateur des monuments historiques. Et M. Gilbert Grosjean, le châtelain ? Nul ne sait à quelle sauce il sera mangé. L'Association rachètera-t-elle le château ou son propiétaire sera-t-il exproprié ? Personne ne tient à répondre à cette question en ce moment. — dr-Wi. B.

Modeste splendeur passée

La commune d'Ollon est riche en monuments historiques. A côté de son église qui date, semble-t-il du XVe siècle, elle possède sur son vaste territoire la tour de Saint-Triphon, l'« abbaye » de Salaz, jadis propriété des chanoines de Saint-Maurice, et bien sûr le château de la Roche.

Les historiens sont discrets à son sujet et les notices sur Ollon ne font que signaler « sa modeste splendeur passée » et ses tours « maintenant peu provocantes ».

De quand date-t-il, ce château de la Roche ? Je n'ai pas su trouver une seule mention de son origine. En revanche, il est prouvé qu'il souffrit beaucoup de l'expédition que firent, dans§ la plaine du Rhône, les Haut-Valaisans en 1476.

Les guerres de Bourgogne battaient alors leur plein. Les Bernois en avaient profité pour arrondir leur domaine dans la région d'Aigle, sur laquelle la maison de Savoie avait la haute main. Au début de l'année 1476, la noblesse locale chercha à reconquérir son autonomie avec l'aide de ses alliés du Haut-Valais. C'est dans ces circonstances que les châteaux de Saint-Triphon et de la Roche furent incendiés.

Le château de la Roche fut longtemps abandonné, avant d'être partiellement restauré pour être habitable. Mais dans l'aventure, ses quatre tours — l'une ronde et les trois autres carrées — furent décapitées.

Le château de la Roche fut longtemps le centre d'une seigneurie acquise, en 1345, par Mermet de Rovéréa. Celui-ci descendait d'une vieille famille noble, connue en Savoie à la fin du XIe siècle déjà. Les Rovéréa conservèrent le fief de la Roche jusqu'en 1767-1768. Il passa alors aux De Loës qui en jouirent jusqu'à la Révolution de 1798.

L'histoire du château de la Roche mériterait d'être étudiée en détail. Elle permettrait sans doute de mieux apprécier le rôle qu'il a joué à Ollon et dans toute la région.

J.-P. C.

26.04.1983 (24 Heures)

L'imprimé à déclasser n'existe pas

La palme à Mathod

Arrêté de.. ? Le mot est difficilement lisible sur le dossier préparé par le service vaudois des monuments historiques, déposé sur un bureau de la commune d'Ollon. Tapé à la machine sur une étiquette collée par-dessus l'inscription première, on lit « déclassement ». L'Etat n'avait pas prévu le coup. Il n'avait pas pensé à faire imprimer des formulaires d'arrêté de déclassement d'un monument historique. Il a donc envoyé à Ollon, un formulaire de classement du château, raturé pour la circonstance. Fait rarissime. Le seul déclassement important connu fut celui de l'église de Mathod, prononcé en 1900.

Contrairement au château d'Ollon, l'église de Mathod n'a pas trouvé de sauveteurs (lire 24 HEURES du 26 avril). Classée monument historique en mai 1900, elle fut déclassée quatre mois plus tard. Six ans après, elle dressait toujours sa silhouette. On proposa alors de la reclasser. En vain.L'édifice fut détruit.

Le château d'Ollon ne subira certainement pas le même sort. Son copropriétaire, M. Gilbert Grosjean, ne fait pas partie de l'Association pour la réhabilitation du château de la Roche à Ollon, présidée par un médecin-chef du CHUV. « En tant que propriétaire je ne pouvais pas. Je suis d'accord de mettre le château à disposition de l'Association pendant vingt ans. Sans rien demander en échange. Après ce sera peut-être possible de récupérer les 500 000 ou 700 000 francs déjà dépensés en travaux de restauration », affirme cet habitant de Moudon.

M. Albert Hahling, conservateur du musée du sel à Aigle, a adhéré à l'Association. « Ce n'est pas pour installer le musée à Ollon. Un tel projet n'a qu'une chance sur mille. Il n'y a pas de parking à proximité et il faudrait obtenir 3 millions de francs, non rentables. Construire des appartements devient rentable après une dépense de 500 000 francs à fonds perdu. » Les concertations, on le voit, vont bon train. — dr-Wi. B.

27.04.1983
(24 Heures)

SAUVETAGE DU CHÂTEAU D'OLLON

La commune reprend confiance

« On ne pouvait pas sacrifier de l'argent au profit des deux propriétaires du château. Nous n'aurions jamais osé aller devant le Conseil communal avec une demande de crédit de rénovation... » M. Marcel Besson, cravate à pois blancs et morne complet gris, agite ses lunettes retenues dans la main droite. Municipal d'Ollon, il conte à l'assemblée, réunie hier soir à Aigle dans une arrière-salle de bistrot, les soucis causés par le perpétuel laisser-faire de châtelains démunis. « Mais avec l'Association pour la réhabilitation du château d'Ollon, c'est différent. »

Confiance retrouvée, grâce à un groupement présidé par un médecin du CHUV bourré de bonnes intentions, la Municipalité pourra sans doute reprendre les discussions de rénovation interrompues avec l'Etat.

« J'aimerais aller dans ton sens. Si M. Grosjean avait effectué les travaux, il aurait touché des subventions », répond l'architecte de l'Etat à l'architecte, membre de l'Association pour le château.

Rendez-vous est presque pris. On discutera fermement des moyens à mettre en œuvre pour redonner vie à la bâtisse au passé tourmenté par un incendie et des partages de propriété. « Pour que l'Etat retire le déclassement, il faut des propositions. Votre association va dans le bon sens. J'espère que cela fera changer d'avis le Conseil d'Etat », assure M. Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal.

Des projets concrets, sans promoteur financier pour l'instant, existent en deux variantes qui se rejoignent sur un point : la création d'appartements de deux pièces et demie à cinq pièces et demie au loyer variant entre 750 et 1600 francs. Ils diffèrent quant à l'occupation du rez-de chaussée : café-buvette avec salle à manger ou ateliers d'artisans. Ollon, le Romainmôtier de l'est du canton, ou pinte dans laquelle M. Rometsch servira le château-CEDRA promis ? Réponse nuancée le jour, peut-être proche, où 3 millions de francs seront sur la table.— dr-Wi. B.

19.05.1983 (Le Matin)

LA SOCIÉTÉ D'ART PUBLIC À COPPET

Réhabiliter le château d'Ollon

L'assemblée générale annuelle de la Société d'art public qui s'est tenue samedi à Coppet a permis au président, Me Pierre Bolomey, de fêter le millième membre de l'association qui, pour la circonstance, a été fleuri et s'est vu offrir un week-end à Yverdon. En fait, la Société d'art public compte aujourd'hui près de 1100 adhérents.

Ce renouveau d'intérêt est dû aux préoccupations de plus en plus grandes de la population en ce qui concerne la protection de l'environnement. Parmi les nouveaux membres se trouvent de nombreux jeunes, nouveauté dans la vie de la société.

Cette assemblée a coïncidé avec la sortie de l'annuaire, complément du rapport d'activité. Celui-ci montre que la Société d'art public a œuvré dans des domaines très divers, allant de la réglementation communale des plans de zone à l'aménagement du territoire en passant par la police des constructions, sans oublier les conférences, les visites locales et les excursions.

Cette attention à tout ce qui touche la préservation du patrimoine a débouché sur la constitution d'une association pour la réhabilitation du château de La Roche à Ollon.

Autre résultat, la création de la Fondation d'art public pour l'achat et la remise en état de l'ancien Hôtel de la Couronne à Aubonne, affaire encore en suspens, comme nous l'avons relaté la semaine passée.

Par ailleurs, Me Pierre Bolomey a été réélu président pour deux ans. M. Eric Kempf, vice-président, ayant démissionné, deux nouveaux membres ont été nommés : Mme Marion Bovand, architecte à Lausanne et M. Frédéric Gehrig, de Vevey.

La partie statutaire fut suivie de diverses visites de monuments et d'un concert sur le petit orgue historique, par Pierre-Alain Clerc. — dr- Guy Thébault

27.06.1983 (24 Heures)

SAUVETAGE DU CHÂTEAU D'OLLON

Importante étape franchie

Une étape importante en vue du sauvetage du château d'Ollon a été franchie hier soir à Aigle. Etape marquée du sceau de l'officialité puisque l'Association pour la réhabilitation du château de la Roche à Ollon a été portée sur les fonts baptismaux à la suite de l'approbation de ses statuts. Les personnes présentes ont également pu, au travers d'un exposé historique, se convaincre de l'intérêt que présente « la seule maison forte du vieux Chablais ».

Cette étude historique a été entreprise par M. Roger Perrinjaquet, architecte-sociologue à l'Institut de recherche sur l'environnement construit de l'EPFL. Elle retrace la vie mouvementée de ce château construit en 1300 et qui a pris sa forme définitive au XIXe siècle.

M. Perrinjaquet a conclu son exposé en démontrant que l'histoire du château témoigne « de la valeur intrinsèque d'un patrimoine vivant ». Aussi le projet établi par des architectes en 1982 (appartements), qui ne s'arrête pas « à une restauration figée du cadre bâti existant », respecte ce patrimoine. Selon M. Perrinjaquet, il serait « souhaitable que ce château retrouve une nouvelle vie et ne soit pas transformé en musée mais reste un témoin vivant de son époque ».

M. Joël Matile, architecte à Epalinges, a présenté ensuite les propositions de rénovation du château. Deux variantes sont actuellement à l'étude. La première prévoit une partie publique (artisanat, salle polyvalente) importante sur deux niveaux. Elle permet de réaliser six appartements. La seconde, avec une partie publique réduite, offre la possibilité de créer neuf appartements. Dans les deux cas, l'option des architectes a été de maintenir ce qui existe et d'en tirer parti. Le but final est de « redonner vie à la bâtisse et non pas d'en faire un fossile ».

La trentaine de personnes présentes a ensuite accepté les statuts de l'association qui précisent le but visé, à savoir « réhabiliter le château de la Roche à Ollon, notamment en luttant pour éviter son déclassement et sa destruction et en œuvrant pour sa restauration ». Un comité a également été nommé. Il sera présidé par M. Jean-Pierre Felber, médecin à Lausanne. L'un des deux propriétaires, M. Borel, fait partie de ce comité où une place a été réservée aux autorités d'Ollon.

Cl. D.

01.07.1983 (24 Heures)

RESTAURATION DU CHÂTEAU D'OLLON

Associer les habitants

Il y a un an, une grande partie des habitants d'Ollon ne voulaient plus des ruines du château de la Roche à Ollon. La Municipalité, à laquelle l'Etat demandait d'avancer quelque argent, avait refusé sa participation. Reconsidéré sous un jour nouveau par l'Association pour la réhabilitaton du château, un projet de rénovation voit peu à peu le jour.

La Municipalité prépare un préavis d'intention à soumettre au Conseil communal. « Jamais nous n'aurions osé aller devant le Conseil », déclarait en mai dernier le municipal Marcel Besson en rappelant l'histoire récente du château. L'association désire renverser la vapeur : faire prendre conscience aux habitants de la nécessité de sauver ce patrimoine du XIVe siècle.

Une séance d'information aura lieu demain à la Grande Salle. L'association, présidée par un médecin du CHUV, présentera l'état actuel des études. Le financement constitue la principale pierre d'achoppement. Les cotisations et dons des 70 membres du groupement fondé l'été dernier ne sauraient suffire.

Une bâtisse en bien piteux état. ASL-a

Le devis présenté l'été dernier se monte à 3 millions de francs, dont près d'un tiers pour la simple remise en état des murs et du toit effondré. Pour éviter le vertige des chiffres rouges, il est prévu d'exploiter commercialement le bâtiment en louant neuf appartements. Les loyers avancés l'an dernier ascendaient à 750 francs pour un 2½ pièces et 1600 francs pour un 5½ pièces, subventions cantonales comprises.

Déclassé

L'association désire aussi ouvrir partiellement les portes du château au public. La grande salle des Notables, dotée d'un cheminée du XVe siècle, devrait être mise à disposition des autorités et des sociétés culturelles locales. L'été dernier, deux variantes étaient envisagées : la création d'un café-restaurant ou l'installation d'un centre artisanal.

Mardi soir, l'association précisera sans doute le futur statut juridique de la bâtisse. Pour l'instant le bâtiment est rayé de la liste des monuments historiques. L'Etat ne veut pas s'embarrasser d'une obligation de rénover à ses seuls frais un bâtiment en main de deux personnes qui ont assisté sans grande réaction à la progression, au fil des ouragans, de la dégradation de l'ancienne propriété de la maison de Savoie. — dir-Wi. B.

13.02.1984 (24 Heures)

Sauvegarde du château d'Ollon

Labyrinthe moral

Séduisant, concocté par des amateurs d'art assistés de techniciens pragmatiques, le projet de sauvegarde du Château d'Ollon a déjà, convaincu l'architecte cantonal, intéressé la Municipalité d'Ollon, rendu indifférent le Conseil communal, et sceptique une partie de la population. Un scénario optimiste requérant la recherche de 2,2 millions de francs, a été avancé. Son auteur, l'Association pour la réhabilitation du château, y met une condition sine qua non : l'appui moral du Conseil communal par voie de préavis. Il n'a pas osé dater les étapes du labyrinthe.

Les procédures juridiques s'entrecroisent tellement qu'il sera long et difficile d'ôter un petit grain de sable déposé par une autorité publique ou un privé. « On n'aimerait pas que ça devienne un truc passionné. Il faut tous tirer à la même corde » affirme M. Poncet.

Déposséder

Comment acheter quelque chose lorsque son propriétaire pose des conditions irréalisables ? C'est le premier nœud de l'écheveau. M. Grosjean, co propriétaire, est disposé à céder sa part de châtelain à l'Association pour la somme de 750 000 francs. En 1973, il a poussé la mise du château jusqu'à... 500 francs. La complexe procédure d'expropriation est la voie envisagée par le comité présidé par le Dr Felber. Le poste « divers » destine déjà une partie de la somme de 290 000 francs à cet effet.

Autre obstacle : la procédure de déclassement du monument, engagée par l'Etat de Vaud il y a près d'un an. Un retour en arrière signifie indirectement une demande de subventions cantonale et fédérale de 400 000 francs à faire approuver par le Grand Conseil, parfois tâtillon en la matière.

L'étape suivante, en écartant l'iceberg de la récolte de 400 000 ou 800 000 francs selon l'intérêt de la Municipalité pour une salle avec cheminée au château, serait la mise à l'enquête du projet assortie de la procédure d'opposition.

Or le bâtiment est en totale infraction aux règlements de construction communaux de ce secteur villageois. Personne n'aura rien à redire s'il s'agit d'entretien. Mais si la dégradation s'accentue au fil du labyrinthe de la procédure, le projet ne constituera-t-il pas d'une nouvelle construction tombant dans l'illégalité ?

Courage

La loi sur la protection des monuments historiques pourrait aussi prévaloir et autoriser des dérogations en matière de construction de places de stationnement et d'accès au château. Après tout Ollon compte bien un baraquement communal et militaire illégal... « Il faudra beaucoup de courage et de patience » déclare M. Paul Liaudat, du Service de l'aménagement du territoire. En plus de l'appui espéré du Conseil communal d'Ollon, l'Association aura aussi besoin des compétences de son avocat-conseil.

— dr-Wi. B.

16.02.1984 (Le Matin)

RESTAURATION DU CHATEAU D'OLLON

Un petit oui suffit

Le Conseil communal d'Ollon n'a pour l'instant aucun crédit à voter pour sauver le château de la Roche au bord de la ruine. Il lui suffit de dire oui à l'action menée par l'association créée pour tirer ce monument du mauvais pas pris en 1968 déjà. Un préavis d'intention lui est soumis car l'Etat se méfie. Il veut connaître précisément le degré d'attache de la commune à son château avant de faire machine arrière dans le processus de déclassement du monument historique.

L'architecte et le conservateur cantonal sont « échaudés » par la position de retrait adoptée par la Municipalité en décembre 1982. Feu le syndic Paul Jordan estimait injustifiée une coûteuse remise en état. « La meilleure solution consiste toujours à démolir cette construction », affirmait l'Exécutif. Actuellement, sous la direction de M. Pierre de Meyer, il a changé de cap. Il accepte le principe de rénovation du bâtiment et l'explique longuement au Conseil communal, plans de restauration à l'appui.

En février dernier, chaque conseiller recevait une invitation à une séance d'information sur la rénovation du château devisée à 2,2 millions de francs. Un dixième du Législatif s'était déplacé. Informé par voie de préavis, il sera obligé de donner publiquement son avis.

Confiance s.v.p!

La Municipalité dresse un historique complet de la procédure faite d'amendes, de travaux avortés, de classement, de déclassement, liée à ce bâtiment du XIVe siècle. Elle demande simplement de faire confiance à l'Association pour la réhabilitation du château.

Elle ne dévoile pas ses intentions face à une demande d'investissement de 400 000 francs. En effet, pour couvrir une partie des frais de restauration, l'Association propose de vendre à ce prix à la commune la salle des Notables située au premier étage du château.

Création d'appartements

L'association souhaite vivement cette marque tangible du soutien communal, mais n'en fait pas une condition de mise en œuvre de son projet, comportant également la création de cinq appartements à vendre, après expropriation de l'un des propriétaires actuels.

Prudence, prudence : il faut prendre la température du Conseil avant d'éventuellement lui demander de l'argent, se dit sans doute l'Exécutif. « Ce vénérable témoin du passé représente un intérêt historique incontestable », écrit aujourd'hui la Municipalité. Reste à savoir comment le Conseil communal accueillera ce courageux revirement de position. —dr-Wi. B.

26.03.1984 (24 Heures)

Espoir pour le château d'Ollon

Une fondation sera créée

« Tout va aller très vite maintenant, la fondation devrait être créée dans les quinze jours », a déclaré Me Laurent Trivelli, avocat-conseil de l'Association pour la réhabilitation du château de la Roche, à Ollon. En effet, hier soir, l'association réunie à Ollon a voté, à la quasi-unanimité, pour la création d'une fondation, qui devrait devenir « l'épée financière de l'association ».

En fait, tout a été déclenché par une lettre du Conseil d'Etat : celui-ci écrivait en juin être d'accord de surseoir à la mesure de déclassement du château de la Roche, dans la mesure où une fondation pourrait être mise sur pied. Délai : le 30 novembre 1984.

La fondation offrira davantage de garanties aux donateurs ; contrôlée par les pouvoirs publics, elle sera plus apte à gérer des fonds importants.

D'après le projet de statuts élaboré par Me Trivelli, un comité de cinq, puis neuf membres constituerait le conseil de la future fondation : la commune d'Ollon en déléguerait un, et le comité de l'association a reçu mandat de compléter l'effectif, le Conseil d'Etat ne semblant pas disposé à envoyer de représentant.

Le Dr Jean-Pierre Felber, président de l'association, paraît confiant : « Si le Conseil d'Etat constate notre efficacité, et si la générosité de la Loterie romande correspond à nos désirs, une action pourrait débuter bientôt. » Un toit provisoire avant l'hiver ? Peut-être pas, mais au moins des consolidations immédiates. — dr

29.09.1984 (24 Heures)

Son classement est maintenu

Château d'Ollon sauvé

Le Conseil d'Etat a pris la décision de principe de maintenir le classement du château d'Ollon. A l'issue de la séance d'hier, a déclaré le conseiller d'Etat Marcel Blanc, le gouvernement a admis qu'on pouvait sauver le château de la démolition.

Le projet de déclassement s'est heurté à des oppositions, dont celle de la Société d'art public. Le château de La Roche, qui date du XIVe siècle, est en ruine, mais il est inventorié au répertoire des monuments historiques. La décision de principe de maintenir le classement implique que la restauration sera entreprise. La fondation qui s'est créée pour sauver le château d'Ollon a dû soumettre un plan financier. L'un des facteurs qui a amené le Conseil d'Etat à revenir sur son projet est sans doute la décision de la Confédération d'allouer une subvention. Quant à la commune d'Ollon, elle pourrait aménager une « salle communale » dans le château, et à ce titre participer à la fondation.

P. Ty

16.11.1985 (24 Heures)

Château de la Roche à Ollon

Réhabilitation en bonne voie

Nouvelles réjouissantes que celles annoncées jeudi soir lors de l'assemblée générale de l'Association pour la réhabilitation du Château de la Roche. En effet, grâce à la création d'une Fondation et au fait que le Conseil d'Etat vaudois a décidé de maintenir le classement de la vénérable bâtisse comme monument historique, la restauration s'annonce sous de bons auspices.

Le président, M. Jean-Pierre Felber, a retracé quelques étapes du combat de l'association. Il a aussi fait part du désir général de garder une certaine animation au bâtiment. Dans ce sens, il est prévu de conserver des appartements dans le château. Un musée local ou régional, ainsi qu'une salle des Notables devraient également trouver leur place dans les plans de reconstruction.

C'est le rôle de la Fondation, ainsi que ses projets, qu'a ensuite passés en revue le vice-président, M. Gabriel Poncet. Du côté des aides et subventions à espérer, 300 000 francs sont promis par la Loterie Romande (la confirmation est encore à obtenir). Et la commune d'Ollon a garanti la continuation de son soutien.

Le château d'Ollon. asi-a

L'Office Fédéral des Forêts attribuera une subvention de quelque 260 000 francs (soit 22% du coût des travaux) ; bien qu'aucune forêt ne soit précisément en cause, c'est la conservation d'un environnement forestier qui sera encouragée par ce geste.

Au chapitre des comptes, présentés par M. Albert Hahling, on ne relève que des rentrées, aucune dépense n'ayant été faite. La fortune de l'association s'élève à ce jour à 2225 francs. Les vérificateurs de comptes ont été confirmés dans leur charge. Au comité, également reconduit, s'ajoute M. Roger Perrinjaquet.

Devant la dégradation inquiétante du bâtiment, les subventions devraient être débloquées au plus vite. Les premiers travaux de déblaiement pourraient débuter fin mai. Ensuite, devis et mise à l'enquête sont possibles pour le courant de l'été, et les travaux de restauration proprement dits pour l'automne. — **dr-M. Mn**

11.04.1986 (24 Heures)

Monument historique déclassé à Ollon

Opposition dans l'ombre du château

Reste-t-il encore un espoir de sauver le château d'Ollon ? Après la décision du Conseil d'Etat d'abroger l'arrêté classant cette illustre maison bernoise « monument historique », de nombreuses voix se sont élevées. Pourtant, à ce jour, aucune opposition n'est parvenue au greffe municipal de la commune d'Ollon. Porte-parole de la Fondation pour la sauvegarde du Château, le Dr Jean-Pierre Felber dément la dissolution de cette dernière et se prépare à faire opposition. Le délai échoit au 22 novembre.

En ruine depuis la nuit des temps, en état de décomposition avancé, le château de la Roche à Ollon en a vu des vertes et des trop mûres. Aujourd'hui, la pourriture avance à pas de géant. En 1973, il était racheté pour 500 francs par M. Grosjean. Onze ans plus tard, celui-ci était disposé à le céder pour 750 000 francs.

Longue procédure

Au sein de l'association créée pour sa sauvegarde, l'idée d'une expropriation était lancée. La vox populi s'éleva, quelques fonds se débloquèrent, une fondation (en plus de l'association) fut mise sur pied. Une longue et pénible procédure d'expropriation fut entamée en automne 1984, la requête fut déboutée en octobre 1985. Paradoxe, un mois plus tard, le Conseil d'Etat accédait au vœu des chevaliers, défenseurs du château en péril : provisoirement, le château ne serait pas déclassé.

Selon M. Felber, l'Etat a continué, par la suite, à mettre le bâton dans les roues, jusqu'à décourager la fondation qui montra, en juillet 1986, des signes de faiblesse sans toutefois abandonner définitivement. Un nouveau problème s'est alors présenté : évalué à 2,2 millions il y a deux ans, le coût des rénovations s'élève maintenant à 3,7 millions. M. Felber précise encore : « La manière de procéder du Conseil d'Etat est odieuse. Toute notre correspondance est restée sans réponse, dont une dernière lettre au début septembre. C'est par la presse que nous avons appris le déclassement du château. »

Ancien président de la fondation, le divisionnaire Eugène Dénéréaz regrette cette décision mais la comprend : « Hormis les membres de la fondation et de l'association, personne n'a vraiment fait quelque chose pour sauvegarder le château. La Municipalité s'est souvent prononcée en sa faveur, mais n'a jamais voulu faire de sacrifices. Les habitants d'Ollon n'ont rien fait pour sauver leur édifice. »

En cas de déclassement, le château de la Roche devra être détruit. Une opération qui pourrait coûter assez cher (plusieurs centaines de milliers de francs). — dr-J. Ch.

Le château d'Ollon qui sera prochainement détruit. Coffrini

08.11.1986 (24 Heures)

Déclassement du Château d'Ollon

94 voix contre le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vaudois décidait récemment de déclasser le Château d'Ollon, considéré « monument historique » (voir ㉔ HEURES du 8 novembre). Le dernier délai d'opposition est échu et 94 personnes morales et physiques ont fait part de leur désapprobation, dont la Fondation et l'Association pour la sauvegarde du Château, qui organisaient lundi matin une conférence de presse. La décision finale appartient au gouvernement cantonal.

Le Château de la Roche à Ollon est probablement la dernière maison forte du Chablais. Tombée en décrépitude, une association décidait de partir à sa rescousse en avril 1983. A force de tergiversations, expliquent les opposants, l'opération de sauvetage a été reportée. « L'Etat a une vision arabe du temps a précisé Pierre Bolomey, de la Société d'art public. » Aujourd'hui, il a fallu installer des échafaudages pour éviter un écroulement. Récemment, M. Borel, copropriétaire, a dû quitter la bâtisse. Le froid devenait insoutenable, et les tuiles lui tombaient sur la tête. « En dix ans, le Conseil d'Etat a retourné trois fois sa veste », explique Gabriel Poncet, vice-président de la Fondation pour la réhabilitation du château. « Classé monument historique en 1976, la procédure de déclassement était entamée en 1983. En novembre 1985, après moult hésitations, le Conseil d'Etat renonçait au projet de déclassement. Finalement, il y a environ un mois, le gouvernement publiait un avis d'enquête instituant un déclassement. »

Marche arrière

L'avocat de la Fondation, Me Laurent Trivelli, s'indigne : « Un bâtiment est ou n'est pas monument historique. Il ne peut pas cesser de l'être pour des raisons économiques. Hier, la réhabilitation du Château coûtait 2,2 millions. Aujourd'hui, la facture se monte à 3,7 millions. La Fondation ne peut plus assumer.

Mais que s'est-il passé pour que les années s'écoulent sans que des travaux soient entrepris ? M. Poncet explique : le second copropriétaire, M. Grosjean, avait payé sa partie de bâtiment 500 francs. Onze ans plus tard, il en demandait une somme astronomique. L'idée d'une expropriation était lancée. En octobre 1985, le service des Travaux publics proposait une autre solution : fixer un délai d'entretien à M. Grosjean, puis le menacer en cas de non-exécution du fait que l'Etat ferait les travaux à ses frais. Finalement le gouvernement décida d'exproprier. La Fondation s'engagea à payer les frais de procédure. L'Etat formula alors une nouvelle exigence : une convention avec M. Grosjean. Au printemps 1986, le service du cadastre fit obstacle à l'expropriation.

Alors les Travaux publics expliquèrent que la réhabilitation ne suffisait pas, une restauration s'imposait. « Le Bourg d'Ollon étant considéré d'importance cantonale, les opposants jugent l'opération de déclassement incohérente et inadmissible. » Parmi les autres opposants figure des habitants d'Ollon et de tout le canton dont le député yverdonnois Kasser. Le député gépéiste Jean-Paul Cavin a, lui, déposé une interpellation au Grand Conseil. La Fondation se demande finalement si le déclassement est légal. Dans la négative, elle envisagerait de lancer une initiative cantonale interdisant le déclassement de monuments historiques.— dr-Jérôme Christen

Un monument historique abandonné des dieux. Coffrini

25.11.1986 (24 Heures)

ON EN PARLE

▶ GPE et Château d'Ollon: non au déclassement

OLLON. — Le GPE-Vaud (Groupement pour la protection de l'environnement) a fait opposition à l'abrogation de l'arrêté déclassant le Château d'Ollon « monument historique ». Voici son point de vue : le GPE estime que le Château de la Roche mérite d'être conservé et rénové. Par ailleurs, aucun élément nouveau n'est apparu depuis son classement qui permette de minimiser sa valeur architecturale. D'autre part, le GPE considère que ce projet d'abrogation pourrait constituer un précédent. En effet de telles solutions de facilité ne manqueraient pas d'apparaître pour certains autres bâtiments de valeur et pour lesquels un financement de rénovation est difficile à trouver.

01.12.1986 (24 Heures)

Peu d'espoir pour Ollon

Suite et fin, hier matin, de l'examen du budget 1987 de l'Etat par les députés. Seul sujet de discussion, un amendement, repoussé, du député Fernand Petit (POP/Lausanne), demandant que les fonctionnaires les moins bien lotis, pour qui l'introduction du 13e salaire n'aura pas d'influence bénéfique l'an prochain, bénéficient d'une prime de 500 francs. En fin de session, le Grand Conseil a entendu l'interpellation Jean-Paul Cavin (GPE/ Lausanne) au sujet du déclassement du château de la Roche à Ollon, et la réponse du Conseil d'Etat qui lui a laissé peu d'espoir.

Grand Conseil

Le projet de budget du Département de la prévoyance sociale et des assurances a été adopté, non sans qu'un amendement de Daniel Bovet (lib./Lausanne), mettant en doute l'utilité de la création d'un poste complet pour la surveillance des crèches et des garderies, ait été repoussé à une large majorité. Le budget des travaux publics et celui des finances ont été adoptés à leur tour.

Fernand Petit a cependant soulevé le cas des fonctionnaires pour lesquels les différentes primes allouées dépassaient 60% du salaire mensuel, catégorie de salariés à qui l'introduction progressive du 13e salaire (60% la première année) n'apportera aucune amélioration l'an prochain, contrairement aux fonctionnaires du haut de l'échelle des salaires. Soutenu par la gauche, l'amendement qui proposait une prime de 500 francs aux 5638 fonctionnaires concernés, a, au vote nominal, été repoussé par 95 voix contre 62.

Le budget ordinaire du Conseil d'Etat, celui des dépenses d'investissement ainsi que le décret sur l'allégement des charges financières ont également été adoptés sans discussion, tout comme le projet de loi sur l'impôt.

Le Château d'Ollon. Coffrini/a

Château menacé à Ollon

Les députés ont également entendu un développement de l'interpellation Jean-Paul Cavin au sujet du déclassement du château d'Ollon et la réponse du Conseil d'Etat. Aux accusations lancées par l'interpellant, Marcel Blanc, chef du Département des travaux publics, a affirmé qu'il avait répondu normalement aux efforts de la fondation de sauvegarde de l'édifice, mais que le renoncement de cette dernière à poursuivre ses efforts l'a replacé dans la situation de 1983 lorsque la procédure de déclassement avait été interrompue.

Peu satisfait de la réponse, tout comme les députés Daniel Kasser (lib./ Yverdon) et Romain Berberat (PDC/Lausanne), Jean-Paul Cavin a cependant noté une lueur d'espoir dans la réponse du Conseil d'Etat qui rappelle qu'il ne statuera définitivement qu'après avoir étudié le dossier complet des oppositions. « Mais il est très peu probable que le Conseil d'Etat revienne sur sa décision », a conclu Marcel Blanc.

Le Grand Conseil a encore :

● Répondu à l'interpellation du député Ernest Guibert (rad./Montreux) au sujet de la vente d'un hôtel montreusien par le Crédit Foncier Vaudois. ● Pris acte d'une question de Françoise Ryter (lib./La Tour-de-Peilz) relative au rôle joué par les médiateurs-drogue dans les écoles.

J.-C. Z.

04.12.1986 (24 Heures)

Château de la Roche à Ollon

En attendant l'Etat...

Le Conseil d'Etat, en septembre de l'année dernière, décidait d'abroger l'arrêté classant le Château de la Roche, à Ollon, monument historique. Les réactions et oppositions des défenseurs de la dernière maison forte du Chablais ne se firent pas attendre. Aujourd'hui, les autorités cantonales n'ont toujours pas donné de réponse. « Ne perdons pas espoir », lance l'association pour sa réhabilitation quelque peu exaspérée par les « faux-fuyants gouvernementaux ».

Porte-parole du comité de l'association, M. Albert Hahling explique : « Nous ne devons pas désespérer. Il est vrai que, techniquement, l'aspect de la toiture du château pourrait laisser croire au spectateur non averti un état de délabrement tellement avancé qu'aucun sauvetage ne soit encore possible. Il était pourtant évident dès le départ que la plus grande partie de la charpente ne pourrait être conservée. Son démontage et son remplacement envisagés auraient constitué un travail aussi dangereux qu'onéreux. »

M. Hahling poursuit : « Le temps écoulé depuis 1983 — seul avantage des longues attentes — aura eu pour conséquence que ces parties pourries se soient effondrées d'elles-mêmes sans accident et sans entraîner de suites graves sur la stabilité des murs porteurs. Ces derniers sont de plus en plus exposés aux intempéries. Mais n'avons-nous pas l'exemple de murs de la même époque situés à quelques kilomètres du château qui tiennent le coup depuis trois ou quatre siècles ? A Ollon, une nouvelle toiture pourrait s'appuyer sur des pieux propres en laissant aux murs la seule fonction de paroi. Même si le Conseil d'Etat tarde une fois de plus à nous donner réponse, ne perdons ni patience, ni courage, ni espoir de pouvoir conserver ce témoin important de notre histoire locale. » — dr-Jérôme Christen

12.01.1987 (24 Heures)

Château de la Roche à Ollon

Solution de la dernière chance

Une solution de la dernière chance est-elle en train de s'ébaucher mettant fin à la controverse liée à l'avenir de la dernière maison forte du Chablais ? Le Conseil d'Etat qui avait voulu abroger, en septembre dernier, l'arrêté classant le château de la Roche à Ollon monument historique avait été désapprouvé par une forte opposition. Le gouvernement cantonal vient d'esquisser une réponse qui laisse entrevoir un espoir.

Le temps et les contraintes économiques n'épargnent pas les monuments historiques. Le château d'Ollon n'a pas échappé à cette loi. Le bâtiment appartient à Henri Borel d'Ollon qui occupait — il y a une année encore l'aile est du château — et Gilbert Grosjean de Moudon. Selon la Municipalité d'Ollon, si M. Borel assurait correctement l'entretien de sa propriété, « l'insouciance de l'autre propriétaire a eu de graves répercussions sur sa propre part ». Face notamment au coût très élevé d'une restauration complète, la Fondation pour la réhabilitation du château ne pouvait aller de l'avant. Et le 24 octobre 1986 le Conseil d'Etat mettait à l'enquête le déclassement du château entraînant 94 oppositions.

Délai jusqu'en avril

Aujourd'hui, à la suite d'un entretien qui eut lieu fin 86 entre la Municipalité et le conseiller d'Etat Blanc, et en accord avec la fondation, une solution de dernière chance émerge. Un délai est accordé à la fondation pour la réhabilitation du château à fin avril 1987 : il lui faut réunir les fonds nécessaires à la consolidation des murs et à la réfection de la toiture. Une subvention fédérale pourrait être acquise. Ainsi que des subventions de l'Etat dans la proportion de 50% pour les études et 20% pour les travaux.

Pour sa part la Municipalité envisage de présenter au Conseil communal un préavis « pour prendre en charge seule toutes les opérations aboutissant à la démolition du château, ce qui représente un gros investissement ». Il va sans dire que la Municipalité préfère envisager une réfection du toit du château, « en participant financièrement, mais d'une façon plus modeste, à la sauvegarde du château d'Ollon ». — dr-Jg. A

14.02.1987 (24 Heures)

Gros sous et vieilles pierres

Le Grand Conseil a également parlé gros sous. En premier débat, les députés ont accordé un crédit de 6 960 000 francs pour couvrir les frais de la deuxième étape de rénovation des bâtiments de l'Ancienne-Académie faisant partie du Gymnase de la Cité à Lausanne. En deuxième débat, ils ont définitivement donné leur feu vert à l'amélioration des installations de sécurité du chemin de fer Pont-Brassus (370 856 francs), à la création de l'Audiorama à Territet (1 million), à la construction de la RC 81e à Renges (1 900 000 francs) et à la participation de l'Etat aux frais de constructions des routes nationales (30 millions).

Après les crédits, les motions. Le Château de la Roche à Ollon est en péril. Jean-Paul Cavin (GPE/Lausanne) s'est ému de son sort en déposant une motion, renvoyée hier au Conseil d'Etat, demandant au gouvernement de renoncer au déclassement de cette dernière maison forte du Chablais. En effet, les dons et les subventions commencent à affluer, la fondation a remis l'ouvrage sur le métier et l'Exécutif cantonal a accepté de suspendre la décision de déclassement jusqu'au 30 avril. « Le gouvernement ne lèvera pas le petit doigt après cet ultimatum, a averti Marcel Blanc, chef du Département des travaux publics. Si les gens du coin ne sont pas conscients de la valeur de leur patrimoine, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de leur donner une leçon. »

S. St.

19.02.1987 (24 Heures)

24

Place forte ou place nette?

Ollon: le château ou le trou

IL reste encore un espoir de sauver le château d'Ollon. Ce soir les conseillers communaux doivent en effet se prononcer sur une participation de 150 000 francs à la consolidation de l'une des dernières maisons fortes du Chablais.

S'ils baissent les bras, s'ils renoncent à impliquer la commune dans la restauration du château de la Roche, les bulldozers viendront abattre des murs qui résistent comme ils peuvent depuis plus de six cents ans. Au passage, les pelles mécaniques rafleront près de 300 000 francs.

Au milieu du village, un trou «propre en ordre» témoignera du courage de cette décision politique...

En revanche, s'ils acceptaient de donner un petit coup de main à ce témoin important de leur histoire, ils montreraient enfin qu'une commune peut consacrer ses deniers à autre chose qu'à la construction de salles polyvalentes aussi ultra-modernes que difficiles à remplir.

En dépit de son état de délabrement, le château d'Ollon n'a rien perdu de sa valeur architecturale. Le Conseil d'Etat ne l'a pas compris, et se propose de le déclasser. La classe, maintenant, serait de le sauver malgré tout.

Federico Camponovo

L'avenir du château de la Roche (photo Coffrini), à Ollon, se joue ce soir devant le Conseil communal. Si celui-ci accepte une participation de 150 000 francs à la consolidation des murs du bâtiment, l'une des dernières places fortes du Chablais pourrait être sauvée. Sinon, place aux bulldozers... 19

06.03.1987 (24 Heures)

Château de la Roche à Ollon

La dernière chance

Le Conseil communal d'Ollon va au-devant d'une séance historique. Ce soir vendredi, il doit statuer sur une éventuelle participation de 150 000 francs à la consolidation des murs de son château, l'une des dernières maisons fortes du Chablais. Un refus signifierait, à long terme et au prix de moult procédures, la démolition du monument, opération devisée à 270 000 francs. Alors qu'une acceptation pourrait entraîner un référendum demandé par le conseiller et député au Grand Conseil Jean-Pierre Gétaz.

Dans le rapport de Roger Perrinjaquet, chargé de cours au Département d'architecture de l'EPFL, on apprend que le château de la Roche, construit au début du XIIIe, retrace six cents ans de la vie de ses occupants successifs. Une histoire qui, pour ses propriétaires aristocratiques, se confond avec celle de la région. Pour le sociologue lausannois, rien ne justifie son abandon : des régions plus riches en patrimoine cherchent à sauvegarder des biens culturels de moindre importance. Arguments invoqués par la Fondation du Château et l'Association pour sa réhabilitation qui nagent depuis quelques années dans des eaux procédurières. Au fil des obstacles franchis, les contraintes se sont accumulées, au même rythme que le pourrissement du monument (voir 24 HEURES du 25 novembre).

En 1984, à une large majorité, le Conseil communal d'Ollon décidait d'accorder sa confiance aux partisans de la sauvegarde du château. A présent, il s'agit de prendre une décision. En effet, suite aux oppositions entraînées par le déclassement du château, le Conseil d'Etat a décidé d'adresser un ultimatum dont l'échéance est fixée à fin avril (voir 24 HEURES du 14 février).

En cas de refus du crédit demandé, la démolition serait inévitable. Pour cela, en l'absence de la possibilité d'exproprier (ce droit est réservé à l'Etat lorsqu'il veut sauvegarder un monument historique), il faudra sommer les propriétaires d'effectuer les réfections nécessaires dont le coût dépasserait largement leur capacités financières. Une action en justice mènerait ensuite à la mise en faillite et la vente aux enchères du château. La requête de bulldozers dont le coût des services est estimé à 270 000 francs est une « solution onéreuse pour un résultat douteux », dit le municipal Claude Nicole, qui en substance s'inquiète « des conséquences esthétiques d'un trou au milieu du village ».

En cas d'acceptation du crédit, la consolidation des murs et le sauvetage de la toiture s'élèveraient à 800 000 francs, répartis entre Confédération, canton, Châteaux suisses, Loterie romande et commune, dont 150 000 francs à charge de cette dernière. La réhabilitation totale, quant à elle, est devisée à 2,5 millions par l'atelier d'architecture Jeauffre et Barman, de Lutry.

Le député au Grand Conseil Jean-Pierre Gétaz (rad.), s'oppose formellement à une participation communale. Il s'est déjà déclaré prêt à lancer un référendum, ce qu'il a confirmé en séance de groupe. Il invoque le respect d'une politique mise en place par la commune. La décision appartient donc aux édiles. — cr-Jérôme Christen

Une décision historique. Coffrini

06.03.1987 (24 Heures)

Château de la Roche à Ollon

Demande de référendum

Une nouvelle menace pèse sur le château de la Roche à Ollon. Suite à la décision du Conseil communal, vendredi dernier, d'accorder un crédit de 150 000 francs pour la sauvegarde de la dernière maison forte du Chablais, un comité référendaire s'est constitué mardi. Il demande que les électeurs boyards se prononcent sur la décision d'allouer la somme précitée au château d'Ollon. Pour que le référendum aboutisse, quelque six cents signatures devront être récoltées dans les dix jours.

A peine affichée au pilier public, la décision du Conseil communal d'Ollon de s'engager financièrement pour le maintien du château de la Roche est contestée. Un comité composé de Willy Favre, conseiller communal (Villy), Jean-Pierre Dubuis (Ollon) et René Girard (Chesières) a en effet déposé au greffe municipal une demande de référendum mardi soir. Les usages en vigueur étant respectés, les listes déposées ont été scellées. Pour que la démarche du comité entraîne une votation populaire, il devra remettre au plus tard le 19 mars les listes signées par 600 citoyens boyards (un cinquième des électeurs). Le peuple pourrait être appelé à se prononcer au début d'avril.

Spectre de la démolition

« Nous l'avions dit au Conseil, commente le syndic Pierre de Meyer, si la décision prise à une solide majorité (34 oui, 18 non) ne convient pas à tout le monde, il reste aux opposants une possibilité, démocratique, de s'y opposer. » Avec cette demande de référendum, le spectre de la démolition hante à nouveau le château de la Roche. Inscrivant du même coup dans l'histoire de cette demeure séculaire une page dont les partisans de sa sauvegarde — auxquels le Conseil d'Etat a fixé un ultimatum à fin avril pour la réhabilitation du château — se seraient bien passé. — dr-C. Db

12.03.1987 (24 Heures)

CHÂTEAU D'OLLON

Demande de référendum

Une nouvelle menace pèse sur le château de la Roche à Ollon. Suite à la décision du Conseil communal, vendredi dernier, d'accorder un crédit de 150 000 francs pour la sauvegarde de la dernière maison forte du Chablais, un comité référendaire s'est constitué mardi. Il demande que les électeurs boyards se prononcent sur la décision d'allouer la somme précitée au château d'Ollon. Pour que le référendum aboutisse, quelque six cents signatures devront être récoltées dans les dix jours.

12.03.1987 (Le Matin)

Sauvetage du château de la Roche à Ollon

La population se rendra aux urnes

Le château de la Roche. ASL-a

Les habitants d'Ollon devront certainement se prononcer sur la décision prise par le Conseil communal d'allouer 150 000 francs pour la réhabilitation du château de la Roche. C'est en effet jeudi dans la matinée que le comité référendaire a déposé plus de 1200 signatures récoltées en dix jours, alors que 600 étaient suffisantes. La votation pourrait avoir lieu les 4 et 5 avril.

Aussi bien Municipalité et référendaires se sont montrés surpris du nombre de signatures récoltées. Ces 1200 paraphes (avant contrôle), constituent en effet 40% des électeurs boyards. Pourtant, Pierre Dubuis, René Girard (Chesières) et Willy Favre (Ollon) sont unanimes : ces signataires ne sont pas forcément tous opposés à la réhabilitation du château, mais ont simplement estimé nécessaire que la population décide du sort de ce crédit. D'autre part, tous n'iront pas forcément aux urnes. « Le but n'était d'ailleurs pas de démolir le château, mais bien de demander l'avis du peuple », ajoutent les trois chefs de file.

Eclaircissements

Ils tiennent encore à préciser qu'il ne s'agit pas d'un désaveu de la politique de l'Exécutif boyard qui remplit très bien son mandat. « Une information supplémentaire était simplement nécessaire. La balle est maintenant dans le camp de la Municipalité qui se doit d'apporter des éclaircissements. »

Jeudi matin, lorsqu'il remit les signatures, le conseiller Willy Favre parla d'un « cadeau empoisonné ». Remarque à laquelle le syndic Pierre de Meyer répondit : « Nullement, chacun a le droit de faire usage de ses droits politiques ». Le chef de l'Exécutif a précisé qu'au moins deux séances d'information seraient mises sur pied et que dans la mesure du possible, la votation se déroulerait les 4 et 5 avril, mais que rien n'est encore certain. — dr-J. Ch.

Willy Favre et René Girard remettent au syndic d'Ollon leur moisson de signatures (1200 paraphes alors que 600 étaient suffisants). Coffrini

L'espoir persiste

Ironie du sort. Alors que le référendum demandant que la population boyarde puisse se prononcer sur un crédit de 150 000 francs pour la première phase du sauvetage de la dernière maison forte du Chablais aboutissait, l'Association pour la réhabilitation de ce château tenait ses assises hier soir à l'Hôtel de Ville d'Ollon. Il découle des discussions que, quoi qu'il arrive, un espoir de sauver le château d'Ollon persiste.

La nouvelle de l'aboutissement du référendum s'est rapidement répandue dans le village et de nombreux citoyens sont venus apporter leur appui aux sauveteurs du château.

En l'absence du président, le Dr Jean-Pierre Felber, c'est son bras droit, Gabriel Poncet, qui dirigea cette assemblée. M. Poncet fit allusion à quelques monuments qui doivent leur existence uniquement aux coûts trop élevés de leur démolition envisagée à l'époque tels la cathédrale de Lausanne ou encore le château de Chillon. Il précise encore qu'un refus par le peuple boyard du crédit de 150 000 francs ne signifierait pas la mort du château.

D'autre part, selon un récent contact avec les services de l'Etat de Vaud, la procédure d'expropriation contre le propriétaire récalcitrant serait remise en route avant le résultat de la votation.

Le syndic, M. Pierre de Meyer, prit la parole pour remercier l'association de son travail pour la sauvegarde du château. Il fut suivi par le municipal Michel Renaud qui ajouta : « Si le ridicule tuait ce serait une catastrophe à Ollon : d'une part nous avons déclaré être prêts à tout pour sauvegarder notre patrimoine. Nous avons reçu des appuis bien au-delà du canton. Maintenant nous devons prouver que nous méritons ce soutien. J'aimerais apporter ma reconnaissance à votre association », conclua-t-il.

S'organiser

Du côté statutaire, Jean Alméras, professeur de physique et de mathématiques au collège de Morges, succède à M. Felber à la présidence. Le but de l'association est maintenant de s'organiser pour informer clairement les citoyens sur la future votation. — dr

20.03.1987 (24 Heures)

Château de la Roche à Ollon

Prolongation accordée

C'est finalement les 25 et 26 avril prochain que la population boyarde se rendra aux urnes pour décider d'octroyer ou non 150 000 francs pour la réhabilitation de son château. Le comité référendaire souhaitait soumettre la question au peuple les 4 et 5 avril, en même temps que les votations fédérales. La Municipalité a jugé le délai trop court et a demandé une prolongation, qui vient d'être officieusement admise par le Conseil d'Etat.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, un référendum doit être soumis au peuple dans un délai de trois semaines sous réserve d'une demande de prolongation. En l'occurrence, la Municipalité a estimé le délai trop court et a demandé à l'autorité cantonale le droit de fixer la date au dernier week-end d'avril.

La lettre de l'Exécutif boyard est arrivée dans les mains du Conseil d'Etat six jours après le dépôt du référendum. Le délai de réponse à la Municipalité d'Ollon est sensiblement le même. Dans l'hypothèse d'un refus cantonal, il resterait neuf jours pour imprimer les bulletins et organiser une campagne. Tâche d'autant plus délicate que le vote anticipé doit être organisé onze jours avant la votation ! Le Conseil d'Etat a-t-il donc vraiment eu le choix ? Au Département de l'intérieur de l'Etat de Vaud, on reconnaît qu'il s'agit d'une lacune de la loi sur l'exerice des droits politiques, mais on ajoute que celle-ci est en cours de révision.

Les référendaires regrettent la décision du Conseil d'Etat pour des raisons financières (coût de la votation) et aussi parce qu'ils craignent une désaffection des urnes (deux votes en un mois), mais précisent finalement que cela ne change rien à leurs vœux les plus chers. — dr-Jérôme Christen

26.03.1987 (24 Heures)

Crédit pour le château d'Ollon

Un non catégorique

Le duel fratricide auquel se sont livrés défenseurs et détracteurs du château s'est terminé dimanche par un verdict sans équivoque. Par 902 non (64,2%) contre 503 oui (35,8%), la population d'Ollon n'a laissé plané aucun doute : elle refuse de consacrer 150 000 francs à la réhabilitation de la dernière maison forte du Chablais.

Le ras-le-bol exprimé par la population boyarde s'explique du fait que le débat autour du château dure depuis trop longtemps. Ollon ne croit plus en la possibilité de sauver cet édifice sans injecter plusieurs millions.

Au cours de la semaine, le débat a été émaillé de contradictions. D'un côté, le comité référendaire ne s'est jamais constitué en comité d'opposition. Etait-il seulement contre le crédit, ou également contre le sauvetage du château ? En outre, certains, pourtant favorables au crédit, ont accordé leur paraphe estimant une décision du peuple indispensable.

Malentendu

Quant à l'Association pour la réhabilitation du château, elle avait déclaré que les travaux de réfection pourraient commencer avant la décision du peuple. Se rétractant par la suite, elle a expliqué que seule la procédure d'expropriation entamée contre le copropriétaire pourrait reprendre avant la votation. Ce malentendu a jeté un certain trouble au sein de la population.

Michel Renaud, municipal, ne cachait pas sa déception : « J'étais très pessimiste, mais le score me surprend par son ampleur. La population est convaincue que le château est perdu. Il y a eu trop de tergiversations de l'Etat. Elle a pensé que, en acceptant un premier crédit, elle se laisserait prendre dans les méandres des subventions.

Dans le camp de l'Etat

Willy Favre, chef de file des référendaires, s'est également montré surpris : « L'état de délabrement du château a certainement convaincu. Ni association pour le château, ni municipalité nous ont présenté de projet concret concernant la deuxième phase du sauvetage et son utilisation future. En acceptant le crédit, nous aurions mis le doigt dans un engrenage. »

La balle est maintenant dans le camp de l'Etat. En cas de déclassement, le château sera démoli au prix de moult procédures juridiques. S'il reste « monument historique », subsiste encore une petite chance de le sauver. — dr-Jérôme Christen

23.04.1987 (24 Heures)

Sauvetage du château d'Ollon

Aux urnes ce week-end

En se rendant aux urnes à la fin de cette semaine, la population d'Ollon pourrait sceller le sort d'un château qui suscite depuis plusieurs années à la fois l'ire et les railleries des hôtes de la région. La décision aura, qui plus est, une certaine connotation historique : la trace d'un référendum « il n'avait pas abouti, faute de signatures » remonte en effet à 1932. Cette fois, 1209 citoyens (plus du double requis) ont choisi de se prononcer sur l'octroi d'un crédit de 150 000 francs pour la réhabilitation d'un monument que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de tas de cailloux. La lutte s'annonce acharnée.

Son sort sera scellé le week-end prochain. asi-a

Deux explications à l'état de délabrement actuel du château : l'un des deux copropriétaires, antiquaire de Moudon, exige 250 000 francs pour une part de château qu'il a acquise 500 francs lors d'une faillite. Alors que, parallèlement, la procédure d'expropriation dudit réfractaire se balade allègrement depuis quelques années dans les tiroirs de l'Etat de Vaud.

En cas de refus du crédit de 150 000 francs, l'Etat déclassera le château ; ainsi, la possibilité d'exproprier disparaîtra, et il faudra sommer les propriétaires d'effectuer les réparations nécessaires avant de les mettre en faillite pour incapacité financière. Le coût de la procédure, à ajouter à l'intervention des bulldozers, avoisinerait les 270 000 francs.

En cas d'acceptation du crédit, la Confédération, le canton, les Châteaux suisses et la commune réuniront 800 000 francs pour une première réhabilitation. La Fondation du château assumera ensuite la rénovation totale (2,5 millions supplémentaires).

Les arguments

Willy Favre, chef de file des détracteurs, argumente : ❶ en cas de démolition, la dépense sera unique. Alors qu'en cas d'acceptation du crédit, nous n'avons pas la garantie de ne plus être sollicités ; ❷ une propriété privée ne doit pas bénéficier de fonds publics ; ❸ cette bâtisse n'a pas de valeur historique ou architecturale qui justifie une telle dépense. En revanche, la Municipalité rétorque : ❶ nous nous engageons à ce qu'il n'y ait aucune demande de crédit supplémentaire ; ❷ nous sommes dans l'obligation morale d'intervenir en faveur de ce témoin du passé. ❸ si délabré soit-il, ce château a une valeur reconnue par des historiens et architectes. — dr-Jérôme Christen

27.04.1987 (24 Heures)

Comité à la rescousse

Après avoir pris connaissance du résultat de la votation, un comité pour la sauvegarde du château d'Ollon s'est formé dans le but de réunir les 150 000 francs refusés par le peuple boyard. « Au cours de l'après-midi, 27 150 francs ont déjà été récoltés », nous a confié Nicolas Schneider, porte-parole du comité. Conscient de ne pouvoir peut-être réunir la somme complète, le comité mettra tout en œuvre pour réunir un maximum de fonds dans les plus brefs délais. (Le conseiller d'Etat Marcel Blanc avait donné à Ollon jusqu'au 30 avril.) La somme sera versée à la commune d'Ollon qui l'offrira à la fondation. En cas de déclassement du château, les donateurs seront remboursés. — dr

Sauvetage du château d'Ollon

Nouveau délai de l'Etat

Le vote exprimé le week-end dernier par la population d'Ollon contre l'octroi d'un crédit de 150 000 francs pour son château, laissait supposer une démolition à plus ou moins longue échéance. L'association pour la réhabilitation du château avait en effet jusqu'au 30 avril pour réunir les fonds nécessaires. Toutefois, après la naissance d'un nouveau comité de sauvegarde (voir ㉔ HEURES du 27 avril), l'Etat vient de décider de reporter sa décision et de donner un nouveau délai dont l'échéance n'est pas encore déterminée.

Durant toute la campagne, les opposants à une participation communale se sont érigés contre le fait que les défenseurs du château ne mettaient pas un sou de leur poche dans cette affaire. Ce sera désormais chose faite, puisque qu'un nouveau comité s'est formé quelques heures après le résultat de la votation. A l'heure actuelle, les montants versés additionnés aux promesses permettent d'arriver à près de 50 000 francs.

D'autre part, en l'absence du conseiller d'Etat Marcel Blanc, son homologue Daniel Schmutz, nous a confié que la décision du gouvernement concernant un nouveau délai ou un futur déclassement du château n'interviendrait qu'au retour de M. Blanc, actuellement en voyage à l'étranger. Il a précisé : « Dans la mesure où le nouveau comité de sauvegarde parvient à récolter la somme nécessaire, nous ne sommes nullement opposés à ce que celle-ci provienne de fonds privés. Un délai est accordé « de facto » jusqu'à vendredi où nous fixerons une nouvelle échéance. »

En attendant, une grande opération de collecte de fonds aura lieu vendredi sur Radio-Chablais. Vendredi, des appels seront diffusés régulièrement et le comité sera présent sur les ondes. — dr-J.Ch.

30.04.1987 (24 Heures)

Fondation du château d'Ollon

Un ballon d'oxygène

Une perche tendue aux Amis du château d'Ollon ! Hier, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger au 15 juin prochain — au lieu du 30 avril écoulé — le délai imparti à la fondation pour déposer un plan financier pour la réhabilitation de la bâtisse. Après le vote négatif du 26 avril, par lequel la population a refusé nettement un sauvetage du château de la Roche au moyen des deniers publics, le seul espoir est en effet en mains privées.

La souscription lancée dès le 26 avril a permis de réunir une centaine de milliers de francs, alors que la fondation a estimé ses premiers besoins à 150 000 francs. Ce mois et demi supplémentaire de suspension de déclassement cantonal est donc bienvenu. — ㉔

09.05.1987 (24 Heures)

Vente en faveur du château d'Ollon

Partie presque gagnée

La vente aux enchères organisée samedi en faveur de la réhabilitation du château de la Roche s'est transformée en une véritable fête de la culture : bistrots et restaurants bondés, le village boyard s'est transformé en une fourmilière d'artistes et de passionnés d'art. Satisfaction double pour les organisateurs : outre les 28 500 francs récoltés, le village d'Ollon et ses alentours s'est soudainement découvert une âme culturelle. Une deuxième vente pourrait être organisée au mois de juin.

Plus d'une vingtaine de peintres et sculpteurs ont participé à cette vente. Des particuliers ont également offert des tableaux de leur collection privée. Ainsi des œuvres de Salvador Dali, Leonore Fini, du Lucernois Hans Erni, du Français Letellier ou encore de Charles Clément et Pietro Sarto, sont venues s'ajouter à celles d'artistes régionaux, plus ou moins connus, tels Loye, Tellandier, Coutaz, Burdet, Baudy, Zernikoff, Zeller, Raboud, Piota, journaliste à Radio-Chablais, Lonia, jeune adolescent de Vouvry ou encore l'ex-ambassadeur des Pays-Bas en Chine.

La foule attirée par cette pléiade de créateurs, s'est déplacée en grand nombre, dépassant ainsi toutes les espérances des organisateurs. Amateurs ou connaisseurs, ils sont venus d'Ollon, de Villars, du Chablais et du reste du canton. « une manifestation comme en avait jamais vu à Ollon », remarquaient les organisateurs. Dans le village, on allait, on venait, autour du château et des œuvres. Ce succès laisse entrevoir la possibilité d'organiser d'autres manifestations de ce type. Dans la salle, quelques défenseurs du référendum (qui permit aux Boyards de refuser le crédit de 150 000 francs), aussi présents levèrent la main pour surenchérir. Ediles, conseillers communaux, responsables de sociétés, passionnés de peinture ou de sculptures, le Tout-Ollon était là.

Après la décision du Conseil d'Etat de prolonger le délai pour la récolte des fonds, au 15 juin, on peut dire que la partie est gagnée : Il manque aujourd'hui 15 000 francs qui seront vite réunis. Les travaux pourraient ainsi commencer dès l'aboutissement de la procédure d'expropriation de Gilbert Grosjean. Cet antiquaire de Moudon qui, rappelons-le, avait acheté sa part du château 500 francs et en demandait 250 000 francs. — dr-Jérôme Christen

11.05.1987 (24 Heures)

Château de la Roche à Ollon

Une grue salvatrice

Quelques milliers de francs manquaient au comité pour la sauvegarde du Château d'Ollon pour parvenir à son but. C'est maintenant chose faite : une entreprise boyarde vient d'offrir une grue estimée à plus de 10 000 francs, qui sera fort utile pour les futurs travaux. La balle est maintenant dans le camp de l'Etat. Lequel doit accélérer la procédure d'expropriation contre l'antiquaire récalcitrant. Les travaux pourraient commencer cet été même.

En moins de trois semaines de collecte, le comité présidé par Nicolas Schneider a ainsi offert vendredi matin à la Municipalité boyarde la garantie écrite de lui remettre au moins 150 000 francs avant le 15 juin.

Nicolas Schneider. Coffrini

Après avoir remis cet acte à Me Laurent Trivelli, de la fondation pour le château, le chef de l'Exécutif a « remercié le comité de sauvegarde d'avoir prouvé que la commune d'Ollon n'est pas peuplée d'iconoclastes ou de gens qui n'ont aucun souci pour les monuments historiques ».

Autres bonnes nouvelles pour le comité, le premier copropriétaire, M. Borel, par un acte authentique, vient de faire don à la fondation de sa part du château. Quant au réfractaire de Moudon, Gilbert Grosjean, il n'a pas recouru dans les délais contre la décision du département de mandater la fondation pour faire les travaux d'entretien à sa place. Signalons encore qu'une mise à l'enquête des futurs travaux n'étant pas nécessaire, ils pourraient démarrer cet été ou au plus tard cet automne. — dr-J. Ch.

16.05.1987 (24 Heures)

Ollon

Château sauvé

Hier, le Conseil d'Etat a suspendu définitivement la procédure de déclassement du Château d'Ollon. Il reconnaît ainsi le succès de la Fondation du Château de la Roche, qui a réuni les 150 000 francs de la part communale refusée en votation.

A cette somme s'ajouteront 190 000 francs de subside cantonal, 200 000 francs d'aide fédérale et un don de 250 000 francs de la Loterie romande.

Les 800 000 francs réunis permettront de faire l'urgent : consolidation des structures et réfection du toit. Quant à l'affectation future du bâtiment rénové, c'est encore musique d'avenir.

J. Rf

13.06.1987 (24 Heures)

Château d'Ollon exproprié par l'Etat?

Une contre-attaque

Depuis mardi, le Département des travaux publics de l'Etat de Vaud soumet à l'enquête l'expropriation d'un des deux copropriétaires du Château de la Roche à Ollon, et ce jusqu'au 25 septembre. C'est la première fois qu'une telle procédure est entamée dans le canton pour un monument historique. Gilbert Grosjean, de Moudon, propriétaire visé, ne l'entend pas de cette oreille. Il estime avoir dépensé un demi-million pour ce château et désire être au moins partiellement indemnisé. La bataille juridique s'annonce houleuse. En attendant, les premiers travaux commenceront dans le courant du mois de septembre.

Après avoir décidé de maintenir l'arrêté de classement du château, au mois de juin, l'Etat de Vaud a mandaté la fondation pour effectuer les premiers travaux urgents d'entretien. Soit la démolition de la charpente et l'évacuation des gravats. « Ces opérations devraient commencer en septembre et se terminer en novembre. La nouvelle charpente serait posée en janvier », explique avec satisfaction Nicolas Schneider, vice-président de la fondation et de l'association pour le château.

Jusqu'au TF

La part du propriétaire Borel étant acquise par la fondation, il s'agit maintenant pour l'Etat d'acquérir la seconde part. Une autre paire de manches ! Gilbert Grosjean se montre en effet intransigeant : « J'avais fait commencer des réfections il y a environ deux ans. En l'absence d'une mise à l'enquête, la police est intervenue pour faire stopper des travaux déjà bien entamés. Dès lors, le château est retombé en ruine. Des 500 000 francs que j'ai perdus dans cette affaire, j'en ai demandé 250 000. Avec mon agent d'affaires Georges Vuichoud, je suis encore prêt à discuter. Sinon, nous irons jusqu'au bout. »

Selon M. Eric Teysseire, conservateur des monuments historiques, la bagarre pourrait s'arrêter au Tribunal fédéral en août 1988. M. Grosjean est persuadé qu'il obtiendra gain de cause et que l'affaire pourrait durer deux ou trois ans. — dr-J. Ch.

26.08.1987 (24 Heures)

Expropriation du château d'Ollon

Opposition tardive

Lundi matin, le greffe municipal d'Ollon a reçu une opposition à l'enquête d'expropriation d'un des deux propriétaires du château de la Roche à Ollon (voir 24 HEURES du 26 août). Arrivée après les délais — l'enquête se terminait le 25 septembre — elle émanait du propriétaire impliqué, M. Gilbert Grosjean, de Moudon.

Le dossier de l'enquête d'expropriation par l'Etat de Vaud d'un des deux propriétaires du château, accompagné d'une opposition tardive, va être transmis par la commune d'Ollon au Conseil d'Etat. Plus précisément à M. Eric Teysseire, conservateur des monuments historiques. A fin août, Gilbert Grosjean faisait valoir des prétentions pour 250 000 francs. Un montant jugé abusif par M. Claude Nicole, municipal à Ollon : « Jusqu'à preuve du contraire, dit-il, il n'a pas investi beaucoup de fonds propres dans des travaux au château de la Roche. Il a reçu des subventions cantonales mais n'a jamais fourni de décompte quant à leur usage. »

Les juristes devront se prononcer sur la validité de l'opposition de M. Grosjean. S'il est écarté, ce qui paraît envisageable, le propriétaire déchu de ses droits est prêt à aller jusqu'au Tribunal fédéral. Ce qui retardera encore le transfert de la part de propriété de M. Grosjean à la fondation pour le château.

Sur le site, les travaux de réfection du château devraient débuter à la mi-octobre. Ils comprendront la dépose du reste de la charpente actuelle, la consolidation des murs et la pose d'une nouvelle charpente « pour protéger le bâtiment de l'humidité et lui redonner une silhouette qu'il n'aurait jamais dû perdre ». — dr-C. Db

29.09.1987 (24 Heures)

Travaux retardés au château d'Ollon

Guéguerre des oppositions

John Ambresin, propriétaire d'une maison jouxtant le château de la Roche, à Ollon, avait fait recours en septembre contre la décision de la commune d'autoriser les travaux. Une nouvelle péripétie qui signifiait la suspension pure et simple des travaux et marquait ainsi le énième épisode d'une affaire décidément interminable ! Durant ce laps de temps, l'état de l'édifice s'est encore aggravé. L'opposition de M. Ambresin vient d'être écartée, à la satisfaction des défenseurs du monument.

Afin de pallier un nouveau coup de théatre, la fondation pour la réhabilitation du château a, en outre, obtenu du président du Tribunal de district une mesure préprovisionnelle. Celle-ci vise à écarter une ultime possibilité de recours des voisins quant à un empiétement sur leur propriété lors des travaux. Il est en effet indispensable pour l'entreprise mandatée de pouvoir provisoirement s'installer sur une partie des parcelles voisines. « Par cette mesure, les gravats de M. Ambresin ainsi que les voitures pourries situées aux abords du château devront être débarrassées. Nous avons également la possibilité de faire intervenir la police et la gendarmerie afin de faire respecter les considérants de la Municipalité », explique Christian Cornamusaz, membre du comité de la fondation.

Notre interlocuteur précise qu'un arrangement à l'amiable a été tenté avec M. Ambresin, sans succès toutefois : « Malgré ce qu'il a affirmé à l'époque du référendum, M. Ambresin n'a pas digéré que le comité de sauvegarde réussisse à récolter les 150 000 francs nécessaires. » Il rappelle encore que M. Ambresin avait vendu en 1979 sa part du château pour 200 francs à M. Zaza, entrepreneur à Monthey.

Cette part est actuellement propriété de Gilbert Grosjean, antiquaire à Moudon, qui, le 29 septembre dernier, a fait opposition à la procédure d'expropriation entamée contre lui par l'Etat de Vaud. La décision de lever l'opposition Grosjean — parvenue hors des délais prescrits — est actuellement pendante. Elle ne remet toutefois pas en question le début des travaux, adjugés le 15 septembre déjà et qui devraient commencer dans les jours qui viennent. La commission de construction se réunit lundi.

Depuis le 15 septembre, la toiture du château s'est encore effondrée. Selon les estimations, 20 000 tuiles se seraient détachées. Malgré cela, à Ollon on reprend espoir, et ce depuis que l'opposition Ambresin est écartée.

— dr-Jérôme Christen

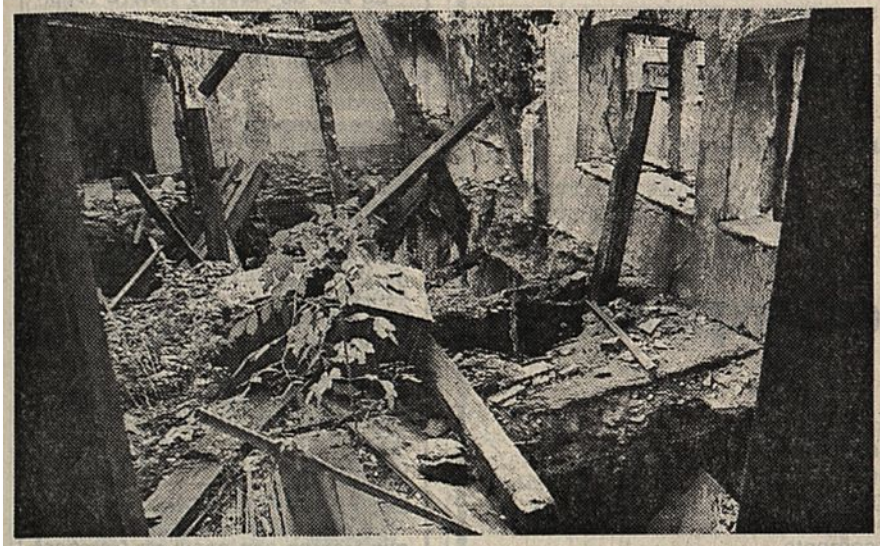

Dans un piteux état... Coffrini

21.11.1987 (24 Heures)

John Ambresin devant le château d'Ollon. Coffrini

Châteauvallon ou d'Ollon?

La guerre continue!

John Ambresin, propriétaire voisin du château de la Roche à Ollon, s'insurge contre la décision de la commission cantonale de recours en matière de police des constructions de rejeter sa requête (voir 24 HEURES de samedi). Il l'accuse de partialité et met la commune dans le même panier. Selon lui, les travaux nécessaires à la réhabilitation du château sont une reconstruction pure et simple et dépassent la simple réfection. D'où la nécessité d'une mise à l'enquête. Il s'étonne également du flou qui règne autour du projet de la Fondation pour le Château.

Le 8 septembre, M. Ambresin a rencontré le comité de la fondation, sans qu'un accord soit trouvé :

« Qu'en est-il des eaux pluviales, comment le chantier va-t-il être organisé, combien de temps va-t-il durer, que va-t-il se passer avec les murs mitoyens ? Que prévoient les nouveaux plans ? Voilà autant de questions sans réponse », affirme-t-il. Face à cet échec, un nouveau rendez-vous a été fixé au 15 septembre.

Coup de théâtre, le surlendemain, John Ambresin reçoit une lettre de Me Laurent Trivelli, avocat de la fondation, lui enjoignant de débarrasser les alentours du château selon plan hachuré annexé. Son recours sera rejeté environ un mois plus tard par la commission cantonale. « Deux poids, deux mesures », estime-t-il pour plusieurs raisons : « Pourquoi les travaux de réfection commencés par Gilbert Grosjean (copropriétaire du château en voie d'être exproprié), il y a plusieurs années, avaient-ils été interrompus par la Municipalité ? » Autres arguments développés, l'ampleur des travaux et le fait qu'on lui ait, en son temps, refusé l'aménagement d'une petite remise.

Autres points d'interrogation : « Est-il normal que la commission municipale vienne sans plan, sans dossier ? Comment se fait-il que la commission cantonale ait statué dans un délai si court (une semaine après s'être rendue sur place), alors qu'habituellement, le délai est de six mois au minimum ? Je ne suis pas opposé à la réfection, mais je souhaite un projet clair. Qu'est-ce que ça aurait coûté de jouer le jeu démocratique de la mise à l'enquête ? »

John Ambresin attend avec le sourire la suite des événements avant de débarrasser ses affaires des alentours du château, mais conclut par une fable de La Fontaine : « Selon que vous êtes puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Les intéressés sont cités à comparaître le 15 janvier devant le Tribunal de district d'Aigle où Jean-Pierre Guignard, président, décidera de transformer les mesures préprovisionnelles en provisionnelles en ce qui concerne le droit des adjudicataires d'empiéter sur la propriété Ambresin. En attendant, les travaux devraient commencer. — dir-Jérôme Christen

25.11.1987 (24 Heures)

Réhabilitation du Château d'Ollon

Découvertes archéologiques

L'ancienne charpente à poteaux, datée de 1510. Fibbi-Aeppli

En débarrassant les quelques 300 m3 de déblais qui envahissaient certaines chambres et salles du Château de la Roche à Ollon, il a été possible aux archéologues mandatés par l'Etat de Vaud de découvrir des vestiges intéressants. Ainsi, le château a plus de valeur qu'on voulait bien lui accorder jusqu'à aujourd'hui. Les premières estimations permettent de situer son existence à la fin au XIIIe siècle ou au début du XIVe, alors que des parties remarquablement bien conservées datent de la fin du XVe, début du XVIe.

Les constatations faites par les archéologues Olivier Feihl et André Tardent montrent que les plus anciens témoins du monument sont des eorps de la partie sud-est du bâtiment où une tour circulaire de trois étages servait de fonction défensive (fin XIIIe). Une bonne partie du crénelage s'est effondrée avec le mur nord au début de XIVe, mais une série de meurtrières et de créneaux existent encore à ce jour.

Anciennes cheminées

Parmi les éléments conservés, il y a trois anciennes cheminées taillées dans le calcaire noir de Saint-Triphon ; elles datent d'environ 1510. Ces éléments pourraient être attribués à Pierre Guigoz, habitant d'Ollon en 1515 qui fut un tailleur de l'école chablaisienne emmenée par Jean Dunoyer. On doit à ces maçons, tailleurs et architectes des clochers magnifiques (à Ollon, Bex, Aigle, Chillon et Vevey). D'impressionnants solivages, les panneaux des portes et les revêtements des sols présentent de nombreuses analogies avec certains aménagements du Château de Chillon.

Les archéologues constatent que les parties les plus intéressantes sont conservées et que le parti pris qu'il n'y avait rien à récupérer s'avère inexact. —dr-J.Ch

10.02.1988 (24 Heures)

Restauration du château d'Ollon

Le voisin fait opposition

La commune avait jugé inutile de mettre à l'enquête des travaux de restauration du château d'Ollon. Suite à un recours du voisin John Ambresin, la commission cantonale donnait tort à la Municipalité. A un jour du délai, une opposition est parvenue au greffe municipal : elle émane de M. Ambresin. Il propose de la retirer si on lui donne l'autorisation de construire deux petits dépôts aux abords de sa maison et de son château.

Depuis plus de cinq ans la restauration du château de la Roche, à Ollon, se heurte à des obstacles juridiques et administratifs. Depuis cinq ans, ce témoin du passé chablaisien se mue en ruine. John Ambresin a l'impression d'être floué par la commune qui ne lui a toujours pas donné de permis de construire pour rénover deux dépôts (accolés au château) nécessaires à son travail. Il déplore également que les travaux n'aient cessé que le 17 mars, suite à ses interventions, alors que la décision de la commission cantonale devait les suspendre dès le 17 février.

Ces éléments ne sont toutefois pas les motifs « officiels » de son opposition. Les plans ne seraient pas conformes aux exigences légales et il s'agirait d'une reconstruction pure et simple. De plus, la charpente prévue en lamellé-collé ou métal ne serait pas conforme à son état antérieur. — dr-J. Ch.

11.04.1988 (24 Heures)

Réhabilitation du château d'Ollon

La fondation a son permis

John Ambresin, opposé aux travaux de réfections du château de la Roche, à Ollon, vient d'être débouté par la Municipalité. Cette dernière a en effet pris la décision d'accorder le permis de construire à la Fondation pour le château. Un recours est toujours possible.

M. Ambresin, voisin du château, s'étonnait que le descriptif complet des travaux intérieurs ne figure pas sur les plans. La commune d'Ollon estime qu'il est tout à fait possible de mettre à l'enquête les réfections extérieures, puis d'attendre la fin des travaux pour mettre à l'enquête les aménagements intérieurs. Autre litige : la charpente n'est pas conforme à son état antérieur, ce qui ne gêne nullement les services communaux, car les Monuments historiques ont donné leur aval. Enfin, la Commune estime que la question des deux dépôts que M. Ambresin souhaite bâtir aux abords du château, est indépendante des travaux prévus par la Fondation. — dr-J. Ch.

16.04.1988
(24 Heures)

SUISSE ROMANDE — *Nouvelle péripétie à Ollon (VD)*

Château au prix fort

Propriétaire à 80% d'une bâtisse historique, un antiquaire veut vendre sa part... 750 fois plus cher qu'il ne l'a achetée. Alors que l'Etat cherche à l'exproprier

En 1973, Gilbert Grosjean, un antiquaire moudonnois, achète 500 francs 80% du Château de la Roche à Ollon. Quinze ans plus tard, il publie une petite annonce dans divers journaux romands mettant en vente la vénérable bâtisse pour 375 000 francs. 750 fois plus ! Une augmentation que Gilbert Grosjean justifie par les sommes — 750 000 francs — qu'il a investies dans la rénovation de cette vieille maison forte. Mais le conservateur des monuments historiques met en doute ce montant. Selon lui, les travaux effectués ne s'élèvent qu'à 30 000 francs, dont 15 000 versés par l'Etat de Vaud sous forme de subventions.

Devant le tribunal

Selon Laurent Trivelli, secrétaire du conseil de la Fondation pour la rénovation du Château de la Roche, la publication de cette annonce est à lier à la procédure d'expropriation, au profit de la fondation, que subit actuellement l'antiquaire moudonnois. Cette procédure, commencée en été 1987, risque d'aboutir aujourd'hui devant le Tribunal d'Aigle.

Offres alléchantes

L'audience de ce jour doit en effet fixer le montant de l'indemnité d'expropriation. Pour Laurent Trivelli, le but de Gilbert Grosjean est clair : « Il veut influencer le tribunal en lui présentant des offres plus élevées reçues à la suite de son annonce. Il faut dire que l'Etat ne veut pas verser un sou de dédommagement ! » L'antiquaire moudonnois, lui, ne cache pas qu'une gérance de Lausanne, une banque et quelques maîtres d'état se sont mis sur les rangs, avec la volonté de transformer le bâtiment moyennâgeux en appartements de luxe. Reste que l'audience sera peut-être renvoyée, comme l'annonce Gilbert Grosjean, et ceci en raison de son état de santé.

☐ ***UN ÉTAT DE DÉLABREMENT AVANCÉ***
Gilbert Grosjean en demande 375 000 francs.

Coffrini-a

Travaux de déblaiement

Voilà donc une nouvelle péripétie pour ce monument qui a déjà souvent défrayé la chronique, mais qui risque, prochainement, de connaître une seconde jeunesse. Depuis décembre dernier en effet, les travaux de déblaiement ont pu limiter les dégâts dus au délabrement avancé de la bâtisse boyarde.

Laurent Wehrli

29.09.1988 (Le Matin)

Tribunal d'Aigle (VD)

Coffrini/a

☐ ***UN TROU BÉANT DANS LE TOIT***

« Des gens malveillants ont scié les poutres ! »

Audience cocasse

Château d'Ollon (VD): nouvelle péripétie. Un antiquaire co-propriétaire conteste les indemnités versées par l'Etat pour l'expropriation

« Je sais que je vends à perte. Mais comprenez, j'ai besoin de sous, j'ai des enfants et une femme malade. » Gilbert Grosjean a tenté hier d'attendrir le Tribunal de district d'Aigle, au cours d'une audience haute en couleur. La Cour aiglonne devait en effet fixer le montant de l'indemnité que l'Etat doit à cet antiquaire moudonnois, exproprié du Château de la Roche à Ollon (lire « Le Matin » d'hier).

Dès le début, le ton a été donné. Comme il l'annonçait depuis quelques jours, Gilbert Grosjean a averti le président Philippe Goermer qu'il était peu bien. Il a même produit un certificat médical que le juge Goermer a considéré comme contradictoire, Gilbert Grosjean étant présent dans la salle.

Deuxième épisode cocasse : la bataille de chiffres au sujet du montant des travaux que l'antiquaire moudonnois prétend avoir effectués dans l'illustre bâtisse. Devant l'incapacité de Gilbert Grosjean de présenter la moindre preuve, le juge Goermer, quelque peu excédé, s'est écrié : « En fait, vous n'êtes pas loin de l'abus de confiance. En comptant large, on peut estimer à 3000 francs les transformations que vous avez entreprises. Or, vous avez touché pour 15 000 francs de subventions de la part de l'Etat ! »

Troisième épisode : le déplacement sur le site. Gilbert Grosjean explique qu'il a rénové tout le toit côté nord. Justement celui qui s'est effondré. « A cause de gens malveillants, qui ont scié les poutres », selon l'antiquaire moudonnois. Le reste de l'audience contiendra d'autres perles du genre. Et les plaidoiries ne manqueront pas de relever toutes les contradictions de Gilbert Grosjean. Dont la plus belle : ce dernier est persuadé être toujours propriétaire, alors que la procédure d'expropriation est terminée depuis plusieurs mois. Le jugement sera communiqué par écrit ces prochains jours aux diverses parties.

Laurent Wehrli

30.09.1988 (Le Matin)

Restauration du château d'Ollon

Les travaux continuent

L'hiver dernier, après maintes péripéties, la Municipalité d'Ollon avait mis à l'enquête publique les travaux de restauration du Château de la Roche. Sans attendre les conclusions de l'enquête, l'Exécutif communal, faisant valoir la clause d'urgence, ordonne le début des travaux. Un voisin a fait opposition en demandant des mesures provisionnelles impliquant l'arrêt immédiat de la restauration. Cette démarche, de recours en recours, vient d'aboutir sur les bureaux du Tribunal fédéral. Résultat des premières délibérations : les travaux peuvent continuer. Mais jusqu'à quand ?

Le TF a statué sur la demande de mesures provisionnelles de l'opposant. Ce dernier l'avait transmise à l'instance suprême après que la commission de recours cantonale l'eut débouté. Les juges fédéraux ont donc explicitement admis la continuation de la restauration, tout en réservant leur jugement à venir sur le fond du recours.

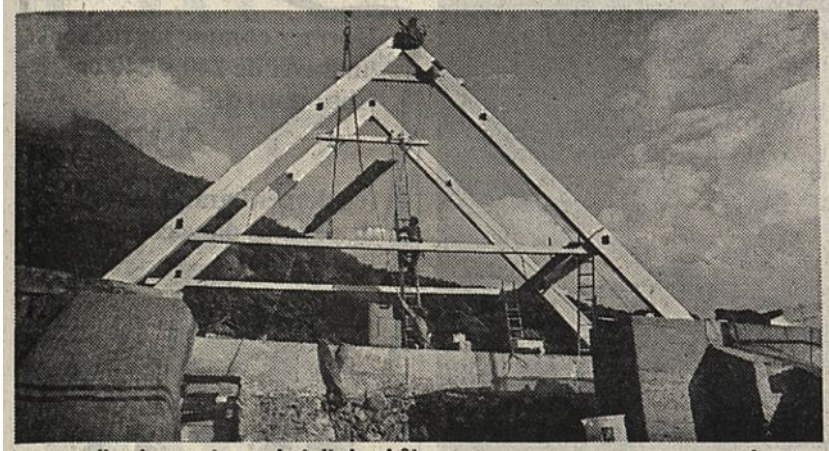

La nouvelle charpente sur le toit du château. dr/Coffrini

Une nouvelle charpente

Pour l'instant, après ces quelques mois d'interruption, les travaux ont repris au Château de la Roche. La première tâche de l'entreprise mandatée a été de poser une nouvelle charpente. La bâtisse, dénuée de toit depuis plusieurs mois, souffre des intempéries et des parasites.

Les responsables de la Fondation pour la réhabilitation du Château de la Roche sont heureux de cette décision. Ils sont décidés à avancer dans les travaux jusqu'à ce que la prise de position définitive du TF soit rendue publique.

Ils ont de bonnes raisons de croire qu'elle leur sera favorable. Mais « l'affaire du château d'Ollon », qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive dans le Chablais, est sans nul doute loin d'être terminée. Quelle que soit la décision des juges. — dr-S Dn

20.10.1988 (24 Heures)

Château d'Ollon

Recours rejeté

Le long feuilleton de la restauration du château de la Roche, à Ollon, vient sans doute de vivre un premier épilogue. Le Tribunal fédéral, par un arrêt du 22 décembre dernier, a en effet rejeté le recours d'un voisin qui s'opposait à la continuation des travaux, pendant lesquels les différentes entreprises mandatées doivent empiéter sur son terrain.

C'est lors de la mise à l'enquête des travaux de rénovation par la Fondation du château de la Roche, que ce voisin, John Ambresin, avait fait opposition. Celle-ci ayant été rejetée par l'autorité communale, recours a été fait auprès de la commission cantonale ad hoc. Devant un nouveau rejet, M. Ambresin a déposé le dossier devant la première cour de droit public du Tribunal fédéral. Cette dernière a suivi les vues de la commission cantonale et de la commune et a jugé les travaux entrepris conformes aux dispositions légales. Elle a en outre mis les frais à la charge du recourant, qui devra également s'aquitter de deux indemnités de 1000 francs, chacune à payer à la fondation et à la commune d'Ollon, à titre de dépens.

Actuellement, une nouvelle charpente et une couverture du toit ont été installées sur la bâtisse, qui est la plus ancienne maison fortifiée de la région. Les travaux pourront désormais continuer. Cependant, la longueur de la procédure et quelques altercations qui ont eu lieu durant les premiers travaux entre l'opposant et les entreprises ont suscité un retard qui sera difficile à rattraper. Selon les responsables de la fondation, c'est un moindre mal. — dr-S.Dn

19.01.1989 (24 Heures)

Défenseurs du château d'Ollon récompensés

Persévérance payante

Le Prix 1989 de la Ligue suisse du patrimoine national (Heimatschutz) est allé à l'Association et à la Fondation du Château de la Roche, à Ollon. Ces deux organismes ont mené, des années durant, une lutte judiciaire et financière pour pouvoir effectuer les travaux qui permettront de sauver la demeure médiévale, passablement délabrée, a expliqué la Ligue dans un communiqué publié mardi.

L'Association, fondée en 1983, et la Fondation du Château de la Roche, créée en 1985 pour être le maître d'œuvre de la restauration, ont eu à mener une bataille juridique serrée. Un des deux propriétaires du château a dû être exproprié par le Conseil d'Etat vaudois. Il exigeait «plusieurs milliers de francs pour un château payé 500 francs à des enchères publiques en 1975», explique la Ligue du patrimoine national.

Le second propriétaire, conscient de ne pas pouvoir réaliser lui-même des travaux de grande ampleur, avait quant à lui fait don de sa part à la Fondation du Château de la Roche au début des travaux de réfection. La première étape des travaux – réfection du couronnement des murs et du toit – sera d'ailleurs terminée ce printemps.

Jugement définitif

Un voisin du monument avait par ailleurs déposé un recours de droit public contre les travaux de rénovation entrepris par la Fondation. Ce n'est qu'en janvier dernier que la Première Cour de droit public du Tribunal fédéral a définitivement jugé que ces travaux étaient conformes aux dispositions légales.

Le Château de la Roche a été classé monument historique grâce à la persévérance de la Fondation, indique la Ligue du patrimoine national. Il est la plus ancienne maison forte du Chablais. La partie primitive du château date du XIIe siècle.

Le Prix de la Ligue suisse du patrimoine national est attribué chaque année à des groupes d'action privés qui œuvrent pour la sauvegarde du patrimoine construit ou des paysages. Il s'agit principalement d'une distinction, accompagnée d'une somme de 2000 francs. – (ats)

Le Prix 1989 de la Ligue suisse du patrimoine national ira aux défenseurs du Château d'Ollon. Coffrini-archives

12.04.1989 (24 Heures)

Château d'Ollon: prix du Heimatschutz

Plus beau qu'avant

Le rocambolesque feuilleton du château de la Roche, qui défrayait la chronique boyarde depuis des années, a pris fin samedi à Ollon. L'association et la fondation du château de la Roche ont reçu le prix du Heimatschutz 89 des mains même de son président Ronald Grisard. Un prix qui récompense la persévérance et l'engagement de ces deux organismes pour sauver de la ruine totale la dernière maison forte du Chablais.

«Il fut un temps où il ne faisait pas bon évoquer le château; dans les ménages, on évitait d'aborder le sujet de crainte de rompre la paix du foyer», se souvient Christian Cornamusaz, président de l'association du château de la Roche. Et, effectivement, elle fut longue la route qui mena à cette réhabilitation. Des années durant, les deux associations ont dû mener de front une lutte judiciaire et financière.

Il serait difficile de retracer la totalité des épisodes de ce combat, digne d'un roman à suspense. Le Conseil d'Etat dut d'abord exproprier un des deux propriétaires qui exigeait plusieurs dizaines de milliers de francs de dédommagement. Somme jugée exorbitante pour un château acheté 500 francs à des enchères publiques en 1975. Alors que les travaux avaient tant bien que mal pu commencer, ce fut au tour d'un voisin de faire opposition. C'est finalement le Tribunal fédéral qui a tranché, au début de cette année, en jugeant ces travaux parfaitement légaux.

Actuellement, les Boyards ont retrouvé la sérénité... et leur château, celui-ci ayant fait peau neuve, du moins à l'extérieur. Les travaux entamés en 1987 ont en effet permit un couronnement des murs et la réfection de toute la charpente du toit pour un coût de 800 000 francs. Actuellement les travaux sont terminés, mais il faudra une période de séchage d'une à deux années avant d'entreprendre la seconde étape.

A partir de cet hiver, un concours d'idées sera lancé, destiné à définir l'utilisation possible de la bâtisse. Selon les vœux de Christian Cornamusaz, il faudrait maintenant donner une vie au château. Les aménagements intérieurs sont estimés entre trois et cinq millions, selon son utilisation. Ce prix du Heimatschutz devrait désormais faciliter l'obtention de divers subsides, et permettre l'achèvement complet des travaux pour 1996, l'année du 800e anniversaire du château de la Roche. – dr

Christian Cornamusaz, président de l'Association du château de la Roche, sous les toits de la vénérable demeure. dr-Martin

04.09.1989 (24 Heures)

Château d'Ollon côté cour

Pas un sou pour l'exproprié

La longue bataille engagée par Gilbert Grosjean, l'ex-copropriétaire du château de la Roche à Ollon, exproprié sans indemnité par le Tribunal cantonal vaudois, vient de connaître un ultime sursaut. Le Tribunal fédéral a rejeté le recours de Gilbert Grosjean. Le TF a en outre mis les frais à la charge du recourant.

Coacquéreur de la dernière maison forte du Chablais pour 500 francs en 1976, le Moudonnois Gilbert Grosjean n'entendait pas laisser ensuite sa part de ruines à l'Etat pour la beauté du geste. Il réclamait plusieurs dizaines de milliers de francs à titre d'indemnités d'expropriation. Le 13 janvier 1989, la Chambre des recours du tribunal vaudois le renvoyait à ses chimères. Avec son avocat, Me Lob, il fit recours au Tribunal fédéral, qui s'est prononcé le 26 octobre en rejetant les prétentions de Gilbert Grosjean.

Selon le TF, la solution retenue par le tribunal d'expropriation, confirmée en dernière instance cantonale, n'est pas arbitraire. Le requérant «paraît mal venu de prétendre après coup avoir investi près de 250 000 francs dans la restauration du château, sans aucune preuve à l'appui de ses allégations.» L'instruction avait permis de vérifier que les seules dépenses consenties par le propriétaire s'élevaient au maximum à 3058 francs, un montant largement couvert par celui de la subvention versée par l'Etat en 1978 (15 000 francs). Le TF a également mis les frais à la charge du requérant, en lui imposant d'autre part de verser une indemnité de mille francs à la fondation du Château de la Roche à titre de dépens. L'hydre de Lerne a-t-elle pour autant perdu sa dernière tête? L'ex-propriétaire peut encore aller plaider sa cause à Strasbourg.

Claudine Dubois — cdr

18.11.1989 (24 Heures)

Nouvelle affectation du Château d'Ollon

Un concours d'idées est lancé

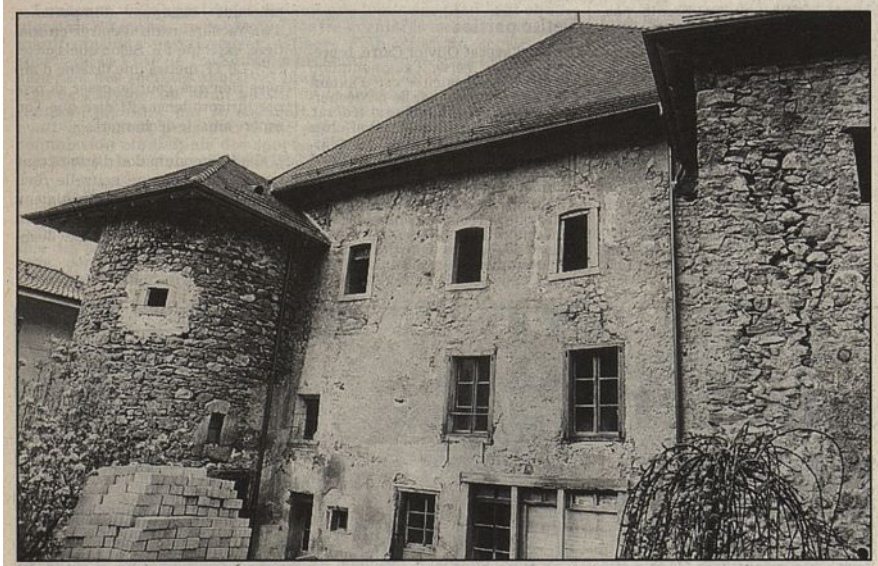

Un concours d'idées afin que cette bâtisse trouve la meilleure utilisation possible. cdr-Ogheri

Depuis quelques mois, le Château de la Roche, à Ollon, est à nouveau sous toit. On peut maintenant penser à sa future affectation. La Fondation et l'Association du château ont lancé hier un concours d'idées dans le but de trouver la ou les meilleures utilisations possibles de cette bâtisse.

La première partie du château a été érigée en 1193. Au cours des siècles, il fut progressivement agrandi, notamment par la famille de Rovéréaz, propriétaire pendant quatre cents ans. Au XIXe siècle, le bâtiment fut partagé entre plusieurs propriétaires et son entretien laissa dès lors à désirer. C'est en 1968 qu'a débuté la période la plus agitée de la vie du château, réduit alors à l'état de quasi-ruine.

Réhabilitation

En 1976, un des deux propriétaires demande, avec succès, le classement comme monument historique. Six ans plus tard, l'architecte cantonal présente un projet de restauration. Il en aurait coûté plus de deux millions. La Municipalité penchant pour la démolition, l'Etat engage une procédure de déclassement.

C'est alors que se crée l'Association pour le Château de la Roche, qui veut racheter la bâtisse pour la restaurer. Un des propriétaires, né au château, donne sa part; l'autre, trop «gourmand» a finalement été exproprié il y a peu.

La création de la Fondation du château, en 1983, donne plus de crédit aux démarches entreprises. Mais les péripéties ne sont pas terminées: référendum communal, opposition d'un voisin (débouté par le Tribunal fédéral) et début d'une nouvelle procédure de déclassement retardent les travaux urgents de restauration du toit. Celui-ci est finalement refait en 1988. L'Association et la Fondation reçoivent le Prix du Heimatschutz en 1989.

L'avenir

Le concours d'idées, ouvert jusqu'au 31 mai, se veut le plus large possible: «Nous étudierons tout projet ou chaque simple idée qui permettrait de faire revivre le château, précise Roger Perrinjaquet, président du jury.

Les meilleurs projets ou idées seront primés. Il faudra alors passer à la réalisation et, surtout, trouver les fonds nécessaires. Car tout ce que l'association et la fondation peuvent proposer, c'est un terrain et des murs.

S. Dolzan cdr

28.03.1990 (24 Heures)

Réhabilitation du Château d'Ollon

L'art culinaire en entrée au musée

La Fondation et l'Association du Château de la Roche, à Ollon, ont lancé en avril dernier un concours d'idées pour la future affectation du bâtiment. Une cinquantaine de projets ont été présentés. Le jury a attribué le premier prix à Pierre Sauter, pour son idée de musée d'art culinaire. «Ce concours a été une réussite, se réjouit Roger Perrinjaquet, président du jury; les projets venaient de tous les horizons sociaux et allaient dans toutes les directions, du musée historique local au centre sportif, en passant par des locaux éducatifs ou de loisirs».

Six prix ont finalement été attribués: un grand prix, quatre deuxièmes prix et un prix spécial. Ce dernier est revenu à une enseignante d'Ollon, Christiane Tissot, qui a simplement proposé de réutiliser le pigeonnier qui se trouve dans une tour de l'édifice. Le deuxième prix a été partagé entre quatre lauréats: Franz Böttger, de Lausanne, qui proposait l'installation d'un centre de musique ancienne où, outre un musée, on pourrait organiser des stages, et trois colauréats: le Montreusien Laszlo Szilas qui a émis l'idée de consacrer le bâtiment au tourisme pédestre (musée didactique et gîte), la famille Ritter, d'Ollon — ses quatre membres ont chacun proposé une affectation, allant du conservatoire de musique à l'animation théâtrale, sans oublier une gestion énergétique «douce» chère au chef de famille — et enfin la Fondation Claude Verdan, qui entendait installer au château un musée de la main. En effet, le célèbre chirurgien vaudois a réuni des centaines d'objets en rapport avec cet organe. Ces objets sont actuellement entreposés dans des locaux provisoires.

Le grand prix (4000 francs) est allé à Pierre Sauter, qui a émis l'idée originale de mettre sur pied un musée d'art culinaire où démonstrations et repas de différentes époques seraient possibles. Pierre Sauter n'est pas un inconnu dans la muséologie romande, puisqu'il s'est déjà occupé du Musée vaudois de la vigne et du vin, de la Maison du blé et de Graphirama, entre autres. «Ce prix ne signifie pas que le projet de M. Sauter sera réalisé, a précisé Gabriel Poncet, président de la fondation; il nous a paru le plus original.»

La fondation et l'association choisiront prochainement l'affectation future du château. Elles chercheront ensuite à mettre en place un financement et pourront enfin se lancer dans sa réalisation. «Maintenant, tout devrait aller assez vite», a déclaré M. Poncet.

S. Dn-cr

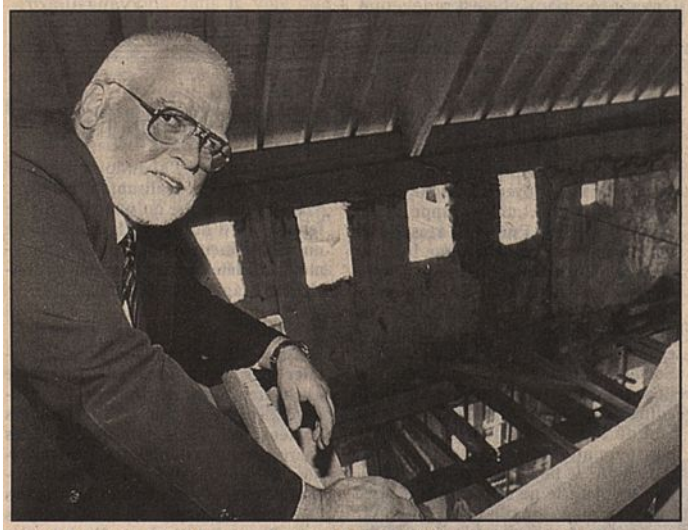

Pierre Sauter, lauréat du Grand Prix, a émis l'idée d'un musée de l'art culinaire. Hélène Tobler/cr

12.09.1990 (24 Heures)

OLLON

Changement d'appellation. L'Association du château de la Roche a tenu ses assises annuelles; à cette occasion, elle a changé de nom pour devenir l'Association du musée d'art culinaire au château d'Ollon. Maintenant qu'elle a obtenu la réhabilitation et le classement du bâtiment, l'association s'est fixé le nouveau but d'installer dans la bâtisse un musée consacré à l'art culinaire, selon le projet de Pierre Sauter. Le conseiller d'Etat Marcel Blanc a été nommé membre d'honneur de l'association. — cr

11.09.1991 (24 Heures)

OLLON

Un don pour le château. La Société de la Loterie de Suisse romande a remis un chèque de 200 000 francs à la Fondation du Château de la Roche. Cette somme, qui est le prélude à la deuxième étape de la récolte de fonds, contribuera au financement des études et des prochains travaux de restauration du château en vue de son aménagement en Musée des arts culinaires. On se souvient que c'est grâce à la fondation et à un énorme appui populaire que le Château de la Roche avait été sauvé de la ruine totale. — cr

01.11.1991 (24 Heures)

Projet d'un musée culinaire à Ollon

La Fondation du Château lance une souscription pour la réfection de l'édifice.

En 1989, la Fondation du Château de la Roche réussissait, après bien des années de tractations et d'embûches diverses, à remettre sous toit la vénérable maison forte située au centre d'Ollon. Cette opération avait d'ailleurs valu le Prix de la sauvegarde du patrimoine national (Heimatschutz) à la fondation. Depuis, un concours d'idées a été lancé pour trouver une nouvelle affectation au château; le choix de la fondation s'est finalement porté sur la création d'un Musée des arts culinaires, qui serait le premier du genre dans le monde. Selon les vœux de la fondation, le futur musée devrait être un conservatoire d'objets, un centre de documentation et, c'est l'aspect le plus original de l'idée, une centre de dégustation. Il est en effet prévu de donner la possibilité aux visiteurs de goûter tant à la cuisine médiévale (préparée dans un âtre) qu'à celle de l'Antiquité. L'art culinaire européen actuel ne sera pas oublié, grâce à la présence ponctuelle de grands chefs. Le projet fera également une place aux cuisines du monde entier.

Maintenant que la toiture est en place depuis cinq ans, l'intérieur du bâtiment ne souffre presque plus de l'humidité et est quasi totalement débarrassé de la mérule, un champignon qui, par son travail de sape sur le bois et les pierres, menaçait gravement l'édifice. Un architecte a été mandaté. Son projet de restauration respecte au maximum l'architecture originale (les parties les plus anciennes du château remontent aux premières années du XVIIIe siècle).

Une grande fête

Pour parvenir à son but, la fondation a besoin, selon ses estimations, de 5,9 millions de francs pour la restauration du bâtiment et l'installation du musée. Afin d'éviter de devoir trop s'endetter, elle a choisi, comme ce fut le cas lorsqu'il s'est agi de réunir un million de francs pour la première phase de la restauration, la voie de la souscription publique. Celle-ci sera lancée sur le plan national demain samedi. Ce jour-là, une grande fête marquera le début de cette seconde étape de la réhabilitation du château. Elle se déroulera dès 10 h 30, sur la place de l'Eglise. On pourra y découvrir les projets de la fondation et participer à diverses animations. A 15 h, une visite guidée du château sera proposée aux visiteurs.

Les responsables de la fondation se refusent pour l'instant à avancer un délai pour l'aboutissement de leur projet. En parallèle à la souscription publique, ils vont tenter de faire appel à des mécènes institutionnels ou des milieux industriels. La conjoncture étant tout sauf favorable au sponsoring, leur quête pourrait se révéler longue et difficile.

S. Dn-dr □

Le château est en voie de restauration, en attendant une nouvelle affectation. *A.-N. Pot*

27.05.1994 (24 Heures)

Derrière: Diane Burnand et Claude Hertig. Devant: Marcel Hertig, France Vaudroz et Francis Hertig. Photos Andrée-Noëlle Pot

Derrière: Christiane Tissot, secrétaire. Au milieu: Claude Jemelin, membre, Gabriel Poncet, président de la fondation, et Alice Kalbfuss, trésorière. Devant: Jean Nicollier, architecte, et Brigitte Pradervand, présidente de l'association.

Heidi et Nicolas Bandelier.

Pedro Duarte, Gilles Monachon et Samuel Duarte.

OLLON: FÊTE POUR LA RÉFECTION DU CHÂTEAU

Un musée pour l'art culinaire

Samedi, la place de l'Eglise d'Ollon a accueilli les festivités données en l'honneur de la future réfection du château de la Roche. Cette manifestation a permis aux habitants de la région de se familiariser avec le concept imaginé pour faire revivre ce monument. Sous l'égide de l'Association et de la Fondation du château, des travaux ont déjà été effectués: les structures ont été consolidées et la toiture, entièrement détruite, a été refaite à neuf. Ce «sauvetage» a requis un million de francs. Six autres millions seront encore nécessaires. A la suite d'un concours d'idées, il a été décidé d'aménager un Musée des arts culinaires. Les différentes parties du château se prêtent superbement à l'évolution de la cuisine.

Toute la journée, Brigitte Pradervand, présidente de l'association, a inlassablement présenté la maquette du projet. Dans l'après-midi, les personnes intéressées ont pu visiter le château, conduites par l'architecte et responsable des travaux Jean Nicollier. Cette journée a aussi été l'occasion de lancer les souscriptions en vue de trouver les fonds nécessaires, ainsi que les objets, documents et livres anciens concernant la cuisine et les arts culinaires, qui seront présentés dans le futur musée.

J. F. □

Raphaëlle Stern.

Sébastien et Natacha Bertholet.

Emmanuel Gex-Collet, Patrice Perraudin et Gabriel Duc.

31.05.1994
(24 Heures)

En attendant un musée, les amis du Château de la Roche jardinent

Bottes de caoutchouc et gants de jardin: c'est dans cette tenue que les amoureux du Château de la Roche, à Ollon, ont tenu samedi leur assemblée générale. De fait, les membres de l'association dédiée à la rénovation de la bâtisse ont profité de leurs assises annuelles pour mettre en terre pas moins de 900 plants de lierre rampant, sur la parcelle située au pied sa façade Nord. Une opération qui marque une étape importante dans la réhabilitation de cette maison forte remontant au XIIe siècle. Située entre le Château et la route de Villars, cette bande de 240 m² abritait, jusqu'en juin dernier, trois garages que l'association a pu faire démolir après acquisition du terrain. Ne reste désormais qu'un seul point noir à l'arrière du bâtiment: un appentis que l'association désirerait voir disparaître, tandis que son propriétaire en a entrepris la rénovation. Porté devant le Tribunal administratif le 17 juin dernier, le conflit attend toujours une solution.

Rénovation par étapes

Un conflit qui n'entrave pas les projets d'avenir de l'association. L'architecte Jean Nicollier planche actuellement sur la rénovation du rez-de-chaussée, qui rendrait cette partie de l'édifice utilisable. «Après cette première étape, qui coûterait entre 500 000 francs et un million, nous pourrions déjà accueillir des manifestations dans ces lieux de manière agréable, et, nous l'espérons, susciter la suite des travaux», a expliqué la présidente Brigitte Pradervand. Riche, pour l'instant, de quelque 43 000 francs, la Fondation du Château de la Roche compte entreprendre une campagne de recherche de fonds pour avoir les moyens de ses ambitions. Reflet de la mauvaise conjoncture, cette rénovation par étapes repousse vers un avenir indéterminé la transformation du Château de la Roche en Musée de l'art culinaire, l'affectation initialement prévue.

En attendant, les quelque 400 membres de l'association mettent leur énergie à animer le Château. En plus de la vingtaine d'ouvertures annuelles pour visite, la vénérable demeure avait vu défiler plus de 400 visiteurs au printemps dernier, à l'occasion de la Fête du pain et du vin. L'association s'investira également dans la prochaine exposition du Musée historique du Chablais, dans une partie traitant des tailleurs de pierre de Saint-Triphon.

A. Mo. □

29.10.1997 (24 Heures)

Le Château de la Roche: un rescapé à Ollon

A Ollon, le temps a été cruel avec le Château de la Roche. Entourés de câbles, les murs semblent tenir debout par miracle. Quant aux planchers, ils sont aujourd'hui inexistants. Plus d'une fois, cette maison forte médiévale a frôlé la démolition. Et pourtant...

Au cours des siècles, son architecture a subi des rajouts qui font d'elle un monument multistyles. Les analyses dendrochronologiques ont permis de dater les poutres d'une ancienne tour rectangulaire aux environs de l'an 1200. Puis diverses adjonctions et annexes ont été réunies sous la charpente en 1512. Durant les litiges de succession et les guerres de Bourgogne, la Maison de la Roche a subi de graves dommages. Ce qui lui valut une première reconstruction durant la première moitié du XVIe siècle, sous le règne de son propriétaire Grégoire de Rovéréaz. Plusieurs indices témoignent de cette époque, comme les fenêtres gothiques, les cheminées monumentales, des plafonds à solives moulurées et toute une série de portes. Au fil du temps, de nombreuses subdivisions sont venues se greffer sur l'édifice. Mais, partiellement habité et laissé sans entretien, il a fini par tomber en ruine.

A Ollon, la population n'a pas oublié l'image désolée de la toiture éventrée. Un destin pitoyable, jusqu'au jour où une poignée de personnes se sont regroupées sous la double égide de l'Association et de la Fondation pour la sauvegarde du Château d'Ollon. Leur but: sauver l'édifice et le transformer un jour en un musée de l'art culinaire. La première étape a permis de restaurer la toiture et de consolider les murs. Reste à présent à trouver suffisamment de fonds pour redonner à la Maison de la Roche une partie de son lustre d'antan.

Martine Bernier □

Le Château de la Roche, à Ollon, est en réalité une maison forte. L'édifice a souffert des vicissitudes du temps. Une association tente de le sauver pour en faire un musée de l'art culinaire. *Patrick Martin*

02.09.1998 (24 Heures)

OLLON ■ AFFECTATION D'UN VÉNÉRABLE MONUMENT

La perle boyarde va renaître

Un centre pluridisciplinaire élaboré dans un total respect du site: le vœu de la Fondation du château de la Roche.

Depuis des années, une question se pose à la Fondation et à l'Association du château de la Roche: quelle utilisation offrir à cette bâtisse dont la datation des poutres les plus anciennes remonte aux environs de l'an 1200? Alors que l'idée d'y implanter un musée culinaire est définitivement enterrée, la fondation et l'association exposaient, samedi à leurs membres, son nouveau projet. «Il s'agirait d'utiliser une partie du volume du château pour y implanter des locaux à vocation pluridisciplinaire, explique André Fiaux, président de la Fondation du château. Avec l'aval du Service des monuments historiques du canton de Vaud, nous laisserons le tout intact, en ne supprimant rien, hormis deux parois en bois récentes.»

Concrètement, seule l'aile est serait concernée par cette première tranche de travaux. Le rez-de-chaussée accueillerait un hall, une cafétéria, ainsi qu'une salle et une scène pour les activités culturelles. Au premier étage, une salle et un bureau prendraient place à côté d'une bibliothèque qui pourrait servir de centre de documentation régional. Quant au troisième étage, non chauffé, il comporterait deux grandes salles de spectacles, laissées à l'état brut. Le coût de cette première tranche de travaux n'a pas encore été évalué, mais André Fiaux l'estime à environ 250 000 francs. Ce n'est qu'en fonction de la somme récoltée lors de la recherche de fonds que les travaux seront ou non entrepris. Par la suite, le reste du château pourrait encore être doté d'une cuisine, d'une salle de réception, d'une salle de réunion et d'exposition, et d'une troisième salle, immense pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes.

Pour l'heure, fondation et association souhaitent surtout réconcilier la population boyarde et son château. Celui-ci traîne en effet une triste réputation. C'est en ses murs qu'étaient autrefois relégués les «pauvres» de la commune.

Martine Bernier

Aménagements prévus

PHASE 1 Rez inférieur

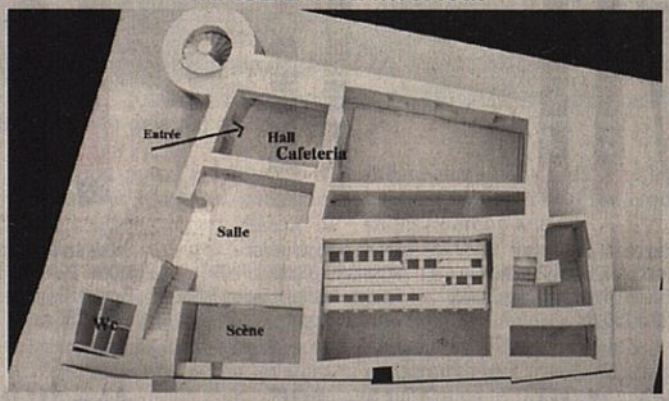

PHASE 1 Rez supérieur

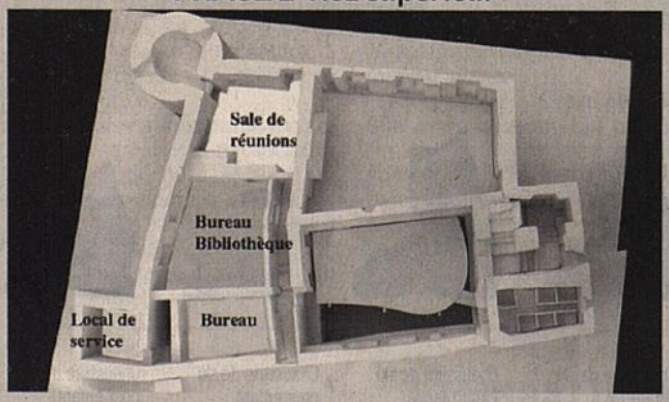

PHASE 1 Étage

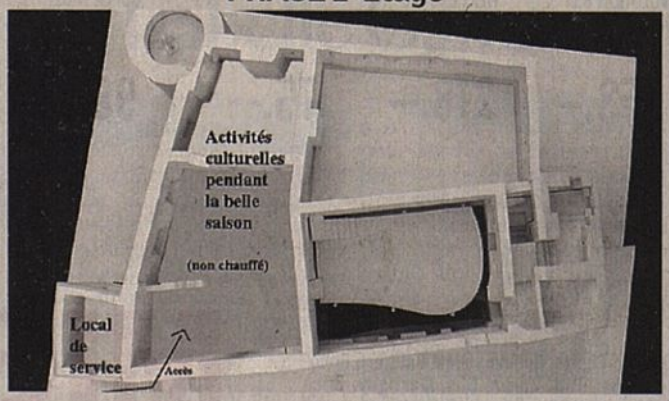

09.11.1999 (24 Heures)

OLLON ■ CHÂTEAU DE LA ROCHE

Recherche de fonds pour le lifting

Partiellement en ruine, la bâtisse traîne une triste renommée: c'est en ses murs qu'étaient relégués les indigents de la commune. Aujourd'hui, sa fondation veut en faire un centre de rencontres multiples.

MARTINE BERNIER

Cette fois, ça y est: le coup d'envoi de la recherche de fonds pour la restauration du Château de la Roche, à Ollon, est donné. Pièce maîtresse de cette recherche, un dossier présentant la première phase de la renaissance. Cette brochure, tirée à un millier d'exemplaires, sera dans un premier temps distribuée à 500 personnes de la région. Ensuite, elle parviendra aux municipalités chablaisiennes et autres partenaires économiques.

Depuis des années, la Fondation et l'Association du Château de la Roche se demandaient quel avenir offrir à cette bâtisse dont la datation des poutres et des crépis les plus anciens remonte aux environs de l'an 1200. Plus question aujourd'hui d'y implanter un musée de l'art culinaire. «Notre but premier est de faire revenir la population dans le château, de manière sûre, sans toucher à l'édifice», explique André Fiaux, président de la Fondation du château.

Conserver au lieu de construire

Avec la bénédiction du Service des monuments historiques du canton de Vaud, la restauration consistera à utiliser une partie du volume du château pour y implanter des locaux à vocation pluridisciplinaire. Mais tout sera laissé intact, à l'exception de deux parois en bois récentes. Dans un premier temps, deux dalles seront coulées, permettant d'assurer une utilisation sûre des volumes. Aucune esthétisation dans ce projet conçu par l'architecte Jean Nicollier: «Ici, on ne reconstruit pas, on conserve. Pour que chacun découvre les marques laissées à chaque époque dans le château.»

Créée aux environs de 1200, la bâtisse a successivement appartenu à l'Abbaye de Saint-Maurice, la Maison de Savoie et l'Evêché de Sion, avant d'être rattachée aux familles qui l'ont possédée jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Ensuite, deux propriétaires se sont partagé le château, «ce qui explique la dégradation des lieux, précise André Fiaux. Ils n'ont jamais pu se mettre d'accord sur les travaux à y réaliser.»

Aujourd'hui, le château, pourtant habité jusque dans les années 80, est partiellement en ruine.

Pour la première phase de rénovation, qui concerne l'aile est, représentant un tiers du bâtiment, la fondation recherche 380 000 francs. Et espère que, lorsqu'il sera aménagé, la population boyarde se réconciliera définitivement avec son château. Celui-ci traîne, en effet, une triste renommée. C'est en ses murs qu'étaient, au début du siècle, relégués les indigents de la commune. Inconscients du trésor qu'ils avaient entre les mains, ceux-ci ont, comme bien d'autres au fil du temps, oublié de le respecter. □

Avec la bénédiction du Service des monuments historiques du canton de Vaud, la restauration consistera à utiliser une partie du volume du château pour y implanter des locaux à vocation pluridisciplinaire.
Andrée-Noëlle Pot

UTILE

Le 3 juin prochain, dans le cadre de la Fête du pain et du vin, le château accueillera L'Aurore, d'Antagnes, qui interprétera les *Exercices de style* de Raymond Queneau. Parallèlement, une exposition de photographies anciennes retracera l'épopée du tourisme chablaisien à la Belle Epoque.

06.05.2000 (24 Heures)

OLLON ■ RESTAURATION DU CHÂTEAU DE LA ROCHE

Un sérieux coup de pouce

Grâce à un don de 160 000 francs de la Loterie romande, le centre de rencontres multiples prend forme.

MARTINE BERNIER

L'été dernier, la Fondation du Château de la Roche annonçait qu'elle recherchait 370 000 francs pour accomplir la première phase de rénovation de l'édifice. Phase qui concerne l'aile est, représentant un tiers du bâtiment. La section vaudoise d'aide sociale et culturelle de la Loterie romande vient de donner un sérieux coup de pouce au projet, en offrant, hier, un chèque de 160 000 francs à l'institution. Six autres institutions ont bénéficié de la manne de la loterie, qui distribuait là son bénéfice trimestriel.

Pour André Fiaux, président de la Fondation du Château, cette somme est providentielle. «Jusqu'ici, pour cette phase de travaux, nous avions récolté 80 000 francs grâce à des dons venus de la région, détaille-t-il. Dont 20 000 francs de la commune d'Ollon, qui s'engage pour la première fois.»

Reste à trouver la coquette somme de 130 000 francs. Ce qui ne semble pas effrayer le président et son comité qui ont établi une liste d'une dizaine de sponsors potentiels. Ceux-ci seront sollicités dans les semaines à venir. Avec, à la clé, la garantie, pour chaque donateur participant pour 5000 francs et plus, de voir son nom inscrit sur une plaquette disposée bien en vue dans le château.

Ce dernier, dont les crépis les plus anciens datent des environs de l'an 1200, devrait voir ses volumes utilisés pour y implanter des locaux à vocation pluridisciplinaire, au fil du temps et des fonds disponibles. Une rénovation réalisée dans le respect total des lieux, puisque tout sera laissé intact, à l'exception de deux parois en bois récentes.

Le projet, conçu par l'architecte Jean Nicollier prévoit, dans un premier temps, de couler deux dalles permettant d'assurer une utilisation sécurisée des volumes.

Suite logique

André Fiaux et son équipe ont une longue expérience de la recherche de fonds. En effet, cette rénovation n'est pas la première à intervenir sur le site. A la fin des années 1980, une nouvelle toiture et la consolidation des murs avaient coûté 700 000 francs.

En 1995, 240 000 francs de plus avaient été consacrés à l'assainissement du voisinage par le déplacement des garages attenants et l'acquisition des surfaces correspondantes. Et, l'an dernier, 40 000 francs avaient encore été nécessaires pour la démolition d'un cagibi. Le comité continue donc sur une lancée déjà bien rodée. □

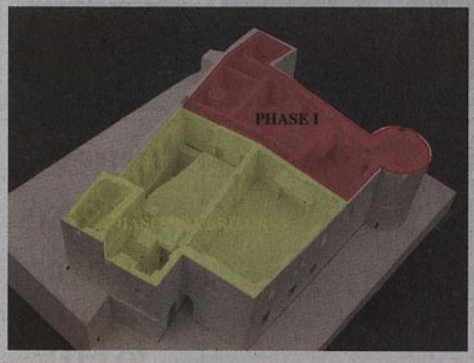

La première phase de la rénovation concernera un tiers du volume total de la bâtisse. Avec coulage de deux dalles et installations de sanitaires.

Les responsables l'assurent: le château ne perdra pas son identité au cours des diverses étapes de sa restauration.

Les autres bénéficiaires

Le Château de la Roche n'a pas été le seul à profiter de la générosité de la section vaudoise d'aide sociale et culturelle de la Loterie romande. Celle-ci a distribué son bénéfice trimestriel, soit 1 030 000 francs, à sept institutions. Voici la liste des dons et des bénéficiaires:

- Section cantonale d'Yverdon de l'Association cantonale vaudoise des samaritains: 100 000 francs.
- Polyval, au Mont-sur-Lausanne: 200 000 francs.
- Association All Saints' Anglican Church, à Vevey: 100 000 francs.
- Association E.T.E. Espace Théâtral Européen, à Lausanne: 150 000 francs.
- Ligue vaudoise pour la protection de la nature, Pro Natura, à Lausanne: 120 000 francs.
- Fondation pour l'encouragement à la recherche en pharmacologie, à Lausanne: 200 000 francs.
- Château de la Roche, à Ollon: 160 000 francs

Ma. B.

25.10.2000 (24 Heures)

Le sauvetage du château de la Roche se concrétise

Les travaux de réhabilitation devraient durer deux ans.

BERNIER MARTINE

OLLON Etape importante dans la destinée du château de la Roche: les transformations intérieures de la partie est de la bâtisse sont actuellement soumises à l'enquête publique jusqu'au 28 octobre. Ces travaux de restauration concernent un tiers du volume, pour un coût évalué à environ 400 000 francs.

Au rez-de-chaussée, une salle polyvalente dotée d'une scène sera créée. Cette salle pourra accueillir entre 50 et 70 personnes. Au même étage, une deuxième pièce, plus grande, fera office de cafétéria. A l'étage supérieur, deux salles de réunion et un bureau seront conçus. Ce dernier, vient d'annoncer André Fiaux, président de la Fondation du château, sera occupé par la Fondation de musique traditionnelle, fraîchement créée. Ses membres utiliseront le local afin d'y archiver leurs partitions pour toute la Suisse romande.

Par la suite, une dalle sera coulée, permettant d'utiliser le volume ouvert sous le toit. Une grande salle y sera implantée. Non chauffée, elle pourra être utilisée durant la belle saison pour diverses manifestations. Tous les travaux seront effectués dans le total respect de ce site historique dont les plus anciennes poutraisons des soubassements datent des environs de l'an 1200.

Les locaux prévus, à vocations multiples, seront destinés à l'usage de la population. Cette dernière pourra ainsi se réapproprier une bâtisse autrefois mal aimée, qui fait partie de son patrimoine. La mauvaise réputation des lieux était due au fait qu'ils ont accueilli, au début du siècle, les personnes indigentes de la commune. Vieille de plus de huit cents ans, la demeure devrait devenir un lieu de rencontres et de convivialité, selon le voeu de la Fondation et de l'Association du château de la Roche. Si tout se passe comme prévu, les travaux devraient débuter en janvier 2003 et s'échelonner sur deux ans.

Ma. B.

09.10.2002
(24 Heures)

Château en péril dans le Chablais

Des subventions publiques devraient contribuer à la rénovation du bâtiment.

OLLON Le château de la Roche, à Ollon, est l'une des dernières « maisons fortes » encore visibles dans le Chablais. Méchamment dégradé, le bâtiment est depuis bientôt vingt ans au centre d'un projet de sauvegarde ? ou plutôt de restauration lourde ? dont le financement est l'affaire de sa propriétaire, une fondation de droit privé.

Cette dernière s'est jusqu'ici acquittée de sa tâche avec un indéniable succès, parvenant à récolter près de 300 000 francs de dons nécessaires au lancement ? mais au lancement seulement ? d'une première étape de travaux. Rien de somptuaire: coulage de deux dalles, réalisation de toilettes et de modestes aménagements au rez-de-chaussée inférieur. Pour parler d'une rénovation complète, deux phases doivent encore être mises en chantier, avec la construction de diverses salles au rez-de-chaussée supérieur et au premier étage, dont un local destiné à abriter les archives de la Fondation romande des musiques traditionnelles. Montant complémentaire: 631 700 francs d'une facture susceptible d'être subventionnée à hauteur de 40% au maximum par le Canton et la Confédération.

Or, ce soutien ne sera octroyé le cas échéant qu'à condition que la commune d'Ollon fasse ellemême un geste, ce qu'elle n'a pas fait à ce jour, par suite de l'acceptation en 1987 d'un référendum populaire hostile à une participation financière publique (voir encadré).

A des fins socioculturelles

Faisant observer que les travaux envisagés conserveraient autant que possible le cachet original du bâtiment ? il est vieux de huit siècles ? et que sa valorisation à des fins socioculturelles profiterait à l'ensemble de la communauté régionale, la Municipalité vient de solliciter par voie de préavis l'octroi d'un crédit unique de 200 000 francs.

Il est à relever qu'une fois refait à neuf, l'immeuble disposerait au surplus de deux espaces polyvalents, de deux salles de réunion, d'une cafétéria ainsi que d'une salle de spectacle pourvue d'une petite scène. La gestion des animations prévues en ce lieu sera confiée à une association du château de la Roche qui compte actuellement 350 membres environ.

E. C.

Si vous avez raté le début

XIIIe siècle: édification d'une tour rectangulaire. La construction de la maison forte suivra par étapes. 1976: le château de la Roche est classé monument historique, mais les deux propriétaires de l'époque négligent son entretien. 1984: création d'une Fondation du château de la Roche. Elle acquiert l'objet et élabore un premier projet de sauvegarde. 1987: le Conseil communal d'Ollon accepte le principe d'un soutien financier à ce projet. Un référendum est aussitôt lancé pour contrer le vote. Il est accepté par deux tiers des Boyards. Fin des années 1990: l'idée se fait jour de loger en ses murs un Musée de l'art culinaire pour 5 millions de francs. Le projet fait long feu. Dès 2000: mise au point d'un concept de restauration respectant la valeur architecturale du lieu et compatible avec une affectation socioculturelle du bâtiment.

18.06.2003
(24 Heures)

Le temps d'un après-midi, en attendant la prochaine inauguration officielle

Le château de la Roche a ouvert ses portes à Ollon

Samedi après-midi, les Boyards ont pu découvrir par le menu les travaux qui vont redonner à la vénérable bâtisse un aspect à la mesure de sa riche histoire. La restauration en cours sera terminée pour le début de l'été. Le château deviendra ensuite le théâtre de nombreuses rencontres et manifestations.

«L'idée de cette journée est de permettre à la population boyarde de se rendre compte, par elle-même, de ce qui est entrepris», explique Mireille Jemelin, présidente de l'Association du château de la Roche à Ollon.

A ses côtés, André Fiaux, président de la Fondation homonyme, joue les guides. «Les travaux actuels coûtent 730 000 francs. Cette somme permet de rénover le tiers du bâtiment. La commune y est allée de 220 000 francs, la Confédération de 119 500 et le canton de 151 500. Nous avons également reçu bon nombre de dons, dont 160 000 francs de la Loterie Romande.»

Après bien des péripéties (P du 18 juin 03), la lutte pour rendre une partie de son lustre au monument historique se concrétise. «Nous allons procéder à l'inauguration officielle au début de l'été», poursuit M. Fiaux. «Elle sera peut-être couplée avec la Fête du pain et du vin.» Et de faire le tour du propriétaire: «Le principe est de laisser les murs et les plafonds d'époque visibles. Ils constituent un véritable recueil d'histoire. Concrètement, la phase la plus délicate est celle de consolidation. L'ingénieur et architecte Jean Nicollier, bien connu pour son travail à Chillon, s'en est occupé de main de maître.»

Au rez-de-chaussée, une salle avec scène pourra accueillir des spectacles ou manifestations telles que banquets et mariages. Une cafétéria sera aménagée à ses côtés. Au-dessus, trois pièces sont en voie de finition. La premier abritera la Fondation romande de musique traditionnelle, qui y conservera ses archives. La seconde deviendra une bibliothèque de documents concernant la littérature, l'histoire, la faune, la flore et la culture du Chablais. La troisième fera office de lieu de réunion.

Si la Fondation est responsable des travaux, l'Association, forte de 400 membres, sera chargée de faire vivre le château. Mireille Jemelin donne quelques pistes: «La partie supérieure, qui n'est pas fermée, ne pourra être utilisée qu'à la bonne saison. On pourrait y passer des films sur grand écran. Durant l'hiver, dans la partie inférieure, nous allons mettre en place diverses animations. Nous pensons déjà aux "Mercredis du Château", qui se tiendront en septembre, octobre, novembre, janvier, février et mars.»

Contes, cafés philosophiques, danses anciennes ou rendez-vous artistiques sont au programme. Mais qu'en est-il de toute l'aile ouest? «La rénovation n'est pas pour tout de suite», précise Mme Jemelin. «L'idée n'est pas de s'endetter, mais de faire vivre ce qui aura été réaménagé.»N.M.

12.01.2004 (**La Presse Riviera**)

CHABLAIS

Ollon: inauguration de la partie restaurée du château de la Roche vendredi soir

Pain et vin dans une ambiance médiévale

Inaugurée par les autorités dans le cadre de la Fête du pain et du vin, la bâtisse en partie restaurée du XIII siècle accueillera des activités socio-culturelles.

Le château de la Roche est décidément passé par tous les états d'âme. En avril 1987, le référendum populaire hostile à une participation financière de la commune boyarde sonnait pratiquement le glas de la réhabilitation de l'édifice. Un désaveu qui est désormais de l'histoire ancienne ? Classé monument historique d'intérêt national, le « vénérable » retrouvera en effet ses lettres de noblesse demain soir à 17 h30, avec l'inauguration officialisant la restauration de l'aile est de la bâtisse. « Nous sommes enfin au bout de nos peines », témoigne André Fiaux, président de la Fondation du château de la Roche. Et pour cause ?

Il aura fallu une vingtaine d'années pour que les chevilles ouvrières de la fondation et de l'association éponymes sauvent la « maison forte » et réunissent les 1,7 million de francs nécessaires à sa cure de jouvence (P du 18 juin 2003). C'est en 1989 que ce pan de l'histoire médiévale retrouvait une toiture digne de ce nom grâce à des apports privés, cantonaux et nationaux (790 000 francs). Deux décennies plus tard, la fondation acquérait une parcelle de 400 m au nord du bâtiment et déplaçait les garages contigus. Les « fondations » étaient ainsi posées pour mener à bien la troisième phase du pensum, à compter du mois de janvier 2003. Quelque 800 000 francs ont ainsi été récoltés ? subsides, fonds privés, Loterie Romande et commune ? pour restaurer et transformer l'aile est du château en espace polyvalent dédié à des activités socio-culturelles.

« MERCREDIS DU CHÂTEAU »

Poutraisons des XV et XVI siècle conservés en l'état, poutrelles métalliques pour consolider la structure, éclairage « design », le site marie architecture médiévale et savoir-faire contemporain. « C'est un véritable recueil historique », selon André Fiaux. Pas question, dès lors, d'éliminer les témoins du passé: « Nous n'avons pas touché aux plafonds ni aux murs. Nous ne voulions pas faire du faux vieux ».

Dans les grandes lignes, le rezde-chaussée de la maison forte est composé d'une salle polyvalente d'une soixantaine de places, d'une cafétéria, de WC et d'une cuisine. Au rez supérieur, outre une salle de conférence, une pièce abritera les ouvrages des bibliothèques paroissiale et du Musée du Chablais. Des ouvrages qui auront trait à la faune et la flore ainsi qu'à l'histoire du Chablais: « On pourra consulter les livres sur place. L'idée étant de faire un café-bibliothèque », détaille Mireille Jemelin, présidente de l'Association du château de la Roche, 400 membres chargés désormais de faire vivre la bâtisse. La dernière salle abritera de son côté la Fondation romande de musique traditionnelle (P du 11 février). Le 1 étage enfin, ouvert sur la toiture, fera office de salle polyvalente pendant la période estivale.

A vocation culturelle, la maison forte sera dès ce week-end dans le vif du sujet avec une exposition et une pièce de théâtre (lire ci-contre). Suivront, cet automne, les trois premiers « Mercredis du château », consacrés aux fontaines de la commune, aux contes gourmands ainsi qu'aux danses de la Renaissance. Autant de préludes aux projets futurs de l'association: « Nous voulons mettre sur pied des cafés philosophiques ou politiques. Des expositions de photos sont également prévues, ainsi que des concerts et des pièces de théâtre ».

S. J.

A vocation culturelle, le château de la Roche sera dès demain dans le vif du sujet avec une exposition consacrée aux ?uvres de l'artiste André-Paul Zeller. P / Chantal Dervey

03.06.2004 (La Presse Riviera)

Vaud

Le château de la Roche s'ouvre à la culture

Inaugurée hier, la bâtisse du XIII abritera des activités socioculturelles.

OLLON Une renaissance. Condamné voici vingt ans, notamment lors du référendum populaire de 1987 qui refusa toute participation financière communale dans l'édifice, le château de la Roche revit. La Fondation et l'Association du château de la Roche ont inauguré hier la première phase de la restauration de cette maison forte du XIIIe siècle, sise au c?ur d'Ollon.

Première phase car seul un tiers du volume environ, soit l'aile est de la bâtisse, a subi un lifting. Une opération réalisée grâce à la Fondation du château de la Roche, propriétaire des lieux, qui a récolté les fonds nécessaires à la restauration, et à l'Association du château de la Roche, qui va donner vie à ce volume. Espace qui comprend une salle de spectacle de 55 places, une cafétéria, une cuisine et des sanitaires (au rez). Mais aussi une salle de conférence et un superbe espace au 1 er étage, situé sous la charpente refaite en 1989. Espace ouvert au vent appelé à devenir la salle polyvalente du château. Un lieu qui abrite actuellement l'exposition d'André-Paul Zeller, l'artiste des Fontaines-sur-Ollon. En parallèle à d'autres animations prévues aujourd'hui. Autant de prémisses à la renaissance culturelle des lieux. Présidente de l'association, Mireille Jemelin imagine même d'y instaurer un « café-bibliothèque, où consulter des livres tout en buvant une tasse de thé ».

05.06.2004
(24 Heures)

800 ans d'histoire

OLLON · Véritable livre d'histoire retraçant huit siècles, le château de la Roche abrite les plus anciens enduits de Suisse romande. Nouveau chantier envisagé.

GILLES BERREAU

Rénové entre 1997 et 2004, après avoir été laissé à l'abandon pendant un siècle, le château de la Roche fait depuis l'objet de l'attention bienveillante d'une association. «Ce château est un livre d'histoire vieux de 800 ans!» estime sa présidente Mireille Jemelin.

Avec le soutien des membres, son comité veille aujourd'hui encore à sa réhabilitation, car pas mal de travail reste à faire. Un dossier est d'ailleurs en préparation en vue d'une importante campagne de récolte de fonds privés et publics. On l'a appris sur place samedi, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'association.

Vie culturelle

Après bien des difficultés pour faire comprendre l'intérêt de son action au milieu des années huitante, et même une procédure de déclassement du monument, depuis abandonnée par l'Etat de Vaud, les premiers fonds furent enfin débloqués.

De 1987 à 1990, une intervention urgente eut lieu sur le toit et les murs extérieurs. Puis, entre 1995 et 2002, ce fut la rénovation de la partie est, qui comporte une tour. Cette étape importante avait permis de dégager plusieurs petites salles. Depuis, l'association présidée par Mireille Jemelin met à disposition du public ces salles, dont deux sont chauffées et une équipée d'une cuisine. Agapes, expositions, concerts, le château revit! Car un programme culturel a aussi été mis sur pied. Ces «Mercredis du château», au nombre de six par année, proposent aussi des conférences, du théâtre.

Le comité, renouvelé en bloc samedi, avec l'adjonction d'un membre, songe à organiser une brocante autour de la bâtisse, afin de remplacer la fête du pain et du vin. Quant au projet de bibliothèque, il est mis en veilleuse mais pas abandonné.

Bientôt de grandes salles?

La prochaine étape des travaux envisagés vise à consolider définitivement la construction, encore cintrée en partie par des câbles. De nouvelles dalles fortifieraient les murs dans la partie ouest, ce qui permettrait de rendre utilisables les plus grandes salles du château, notamment celle des notables.

Au nord-ouest, le sol entre les étages pourrait être amovible et permettre ainsi de jouer avec les volumes dans le cadre d'activités. Mais avant d'être à but culturel, le programme de l'association vise bien la réhabilitation des lieux, en conservant les murs avec leurs trous et leurs marques du temps qui passe.

Enduits du XIIIe siècle

Cela comprend notamment la protection de certains enduits. Datant du XIIIe siècle, ils sont les plus anciens de Suisse romande! De quoi convaincre des organismes comme la Loterie romande de l'intérêt suprarégional de ce château? Les responsables du dossier l'espèrent.

13.11.2006
(Le Nouvelliste)

Le château de la Roche cherche des fonds pour sa troisième mue

OLLON

La Fondation du château entend restaurer la partie sud entre 2008 et 2010. Mais pour cela, 324 000 francs sont nécessaires. La chasse aux fonds a débuté.

KARIM DI MATTEO TEXTE
CHANTAL DERVEY PHOTOS

André Fiaux le dit volontiers: le château de la Roche, à Ollon, est «un livre d'histoire grandeur nature». La fondation dont il est le président s'apprête à écrire un nouveau chapitre du renouveau de la bâtisse du XIIIe siècle, entamé il y a plus de vingt ans.

Les deux premières grandes étapes de cette restauration étant terminées, la récolte de fonds pour le prochain volet de travaux dans la partie sud peut commencer. Avis aux donateurs éventuels, qu'ils soient publics ou privés!

Quelque 324 000 francs sont nécessaires pour réaliser deux dalles entre les trois niveaux, restaurer les escaliers à l'italienne permettant d'accéder aux étages et préserver les crépis d'un mur datant du XIIIe siècle, un cas unique en Suisse. Cette troisième étape, qui concerne la partie sud de la bâtisse classée monument historique d'importance nationale depuis 1976, est prévue entre 2008 et 2010.

«Mais elle ne commencera que lorsque nous aurons le financement en main, explique Mireille Jemelin, présidente de l'Association du château (340 membres). Au final, l'idée est de créer un lieu d'animations socioculturel. Le château accueille déjà des expositions et les conférences des mercredis» Une bibliothèque est également évoquée.

Déjà 1,8 million de travaux

Depuis 1987, la Fondation et l'Association du château, responsable des animations, sont parvenues, contre vents et marées (*lire encadré*), à récolter 1,8 million auprès des collectivités publiques, de donateurs privés et de la Loterie Romande. Ce budget a déjà permis la réalisation d'une bonne partie du lifting: nouvelle toiture – l'ancienne tombait en ruines – consolidation de murs, achat de terrains contigus, déplacement de garages et transformation de la partie est du bâtiment, afin qu'elle puisse accueillir des activités comme les réunions de la Fondation romande des musiques traditionnelles.

«C'est une question de sécurité et d'utilisation des lieux, précise André Fiaux. Les transformations sont par ailleurs imaginées de manière à rendre les locaux polyvalents, pour qu'ils puissent être adaptés, à l'avenir, en fonction de la demande.» Le tout avec la bénédiction de la Section des monuments historiques, et grâce à l'aide de l'architecte Jean Nicollier, membre de la fondation et restaurateur sur le site du château de Chillon.

La partie est du château de la Roche compte actuellement une salle avec cafétéria au rez-de-chaussée, qui permet d'accueillir 50 à 70 personnes, trois salles de réunion au rez supérieur et un premier étage en sous-toiture pour expos et réunions culturelles. A la belle saison uniquement, faute de chauffage... ■

Pour contacter la Fondation: fondation.roche@netplus.ch

PRÉCIEUX Les murs présentent de beaux témoignages médiévaux. La troisième phase de rénovation prévoit justement une restauration de crépis du XIIIe siècle, un cas unique.

ARTISANS André Fiaux et Mireille Jemelin font la visite guidée pour présenter les trésors architecturaux que recèle la bâtisse. En vingt ans, le château a connu deux étapes de rénovation et la réfection de la toiture, en piteux état à la fin des années 1980. OLLON, LE 7 FÉVRIER 2008

Si vous avez raté le début...

XIIIe SIÈCLE Selon toute vraisemblance, la partie la plus ancienne du château de la Roche daterait de 1212.
1976 Classement au rang de monument historique d'importance nationale.
1987 En votation populaire, après référendum, la population boyarde refuse une aide communale de 150 000 francs pour des travaux de rénovation.
1989-1999 Malgré de nombreux «problèmes de voisinage» à régler, la première phase de travaux débute, pour plus d'un million de francs. La toiture actuelle est construite, les garages attenants sont déplacés et des terrains achetés. Le projet d'un Musée de l'art culinaire est avancé, mais ensuite abandonné.
2000-2004 Deuxième phase de travaux dans la partie est. L'édifice commence à prendre une dimension socioculturelle, avec l'aménagement d'une salle polyvalente et la mise à disposition de salles au profit de sociétés et autres expositions.
2008 Début de la recherche de fonds pour la troisième phase, prévue jusqu'en 2010, dans la partie sud. **K. D. M.**

PAR SECTEUR Après de multiples travaux dans la partie est du château, la prochaine étape concernera l'aile sud entre 2008 et 2010.

VESTIGES A chaque salle, son lot de découvertes! Ici, une ancienne salle de réserves. L'accès général aux pièces sera amélioré, notamment via des escaliers «à l'italienne».

08.02.2008 (24 Heures)

OLLON

Redorer le blason du château

NICOLAS MAURY

Depuis le Moyen Age, sans doute aux environs de 1200, une vénérable bâtisse veille sur Ollon. Ses murs portent aujourd'hui les stigmates de son âge. Depuis le milieu des années 80, des passionnés cherchent à lui rendre un peu de sa splendeur passée. «*Deux étapes de restauration ont déjà eu lieu*», raconte André Fiaux, président de la Fondation du château de la Roche. «*La première a permis de réparer la toiture qui s'était effondrée et d'acheter des terrains à proximité. La seconde a conduit à la solidification des trois étages de la partie est du bâtiment.*» Mais le labeur n'est pas terminé. «*C'est maintenant au tour de la partie sud de recevoir nos attentions*», indique M. Fiaux. «*Ce chantier est important pour la sécurité de l'ouvrage, par endroits instable. Toute une façade risque de s'écrouler.*» Pour y remédier, une récolte de fonds est lancée. «*Rien ne sera entrepris tant que nous n'aurons pas trouvé les 320000 francs nécessaires*», indique Mireille Jemelin, présidente de l'Association du château, qui gère la partie animation. Une plaquette a été éditée à cette occasion. Pour mémoire, presque deux millions de francs ont été investis jusqu'à présent. Dons privés, pouvoirs publics et Loterie romande y ont notamment subvenu. «*En tant que lieu socioculturel, ce château peut être utilisé à de nombreuses fins. De fait, nous ne voulons pas figer l'affectation des différents volumes. La rénovation envisagée nous permettra de tripler le nombre de personne pouvant y venir*», indique André Fiaux.

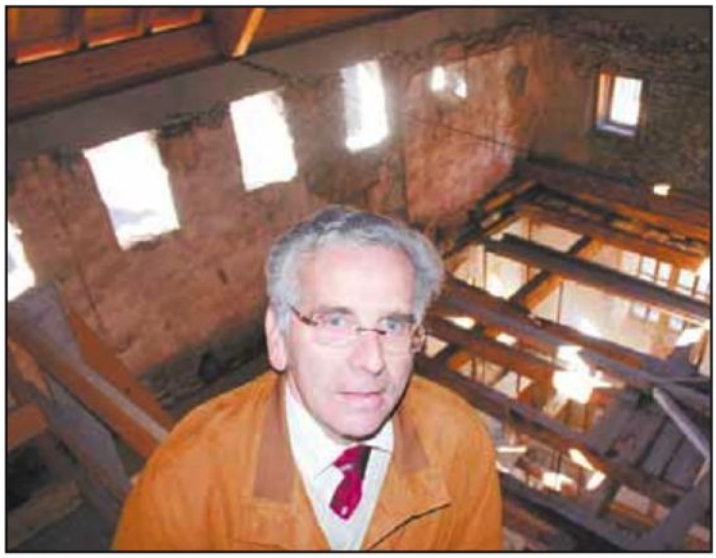

Président de la Fondation du château de la Roche, André Fiaux surplombe la partie sud qui doit aujourd'hui être restaurée. LE NOUVELLISTE

08.02.2008
(Le Nouvelliste)

La commune d'Ollon veut se mettre au chevet du château de la Roche

RESTAURATION

La maison forte, vouée notamment aux activités culturelles, a besoin d'un nouveau lifting. Le Conseil communal se prononcera vendredi sur une demande de crédit de 130 000 francs.

La Municipalité d'Ollon souhaite apporter sa pierre à la troisième étape de la restauration du château de la Roche. La fondation qui gère les lieux espère rénover la partie sud de la bâtisse d'ici à 2010, et cherche pour cela à réunir quelque 320 000 francs. La participation communale, si le Conseil l'entérine vendredi soir, serait de 130 000 francs. Selon le syndic, Jean-Luc Chollet, «cette structure située au centre du village est fondamentale. Ces transformations vont permettre d'augmenter les volumes à disposition de la collectivité.»

■ **CASERNE** L'agrandissement des locaux du service du feu de Villars, pour un montant total de 2,6 millions de francs, devra aussi trouver grâce aux yeux du législatif boyard. Le projet a déjà franchi le cap de l'enquête publique, sans susciter la moindre opposition.

■ **BUDGET 2009** Parfaitement équilibré, il présente des charges et des revenus qui se montent à 40,156 millions de francs. La marge d'autofinancement est de 1,3 million, et le total des investissements projetés est de 13,97 millions. Parmi les plus importants figurent l'entretien des routes (Champex-Villars et la traversée d'Huémoz), l'installation de conteneurs Molok et le traitement des eaux claires à Antagnes.

■ **TOURISME** Les changements intervenus cette année dans la perception de la taxe de séjour devraient profiter à la commune d'Ollon. La Municipalité souhaite en effet constituer une fondation pour l'équipement touristique, qui gérerait les montants destinés à de telles infrastructures. Environ 300 000 francs, précédemment versés au titre de taxe de séjour cantonale, tomberaient chaque année dans cette escarcelle. Le 1er janvier dernier, Ollon a introduit une taxe forfaitaire de 0,4‰ de la valeur fiscale des résidences secondaires, ainsi qu'une augmentation de la taxe de séjour de 80 ct. par nuitée.

CÉLINE ROCHAT / P. M.

03.12.2008
(24 Heures)

Nouveau visage pour le château de la Roche

OLLON

La troisième série de travaux de rénovation est terminée dans la bâtisse inscrite à l'inventaire des monuments historiques, qui accueille diverses manifestations. A découvrir aujourd'hui.

CHANTAL DERVEY

Pour André Fiaux, le château se prête à merveille à l'organisation d'événements socioculturels, notamment dans la salle des chevaliers.

Et de trois mues pour le château de la Roche depuis 1989! Entre autres travaux, deux dalles dans la partie sud permettent de consolider l'ensemble du monument du XIIIe siècle, situé au centre d'Ollon. La salle des chevaliers, quant à elle, propose des restes de crépi d'époque, une cheminée rénovée et un plancher immaculé.

De là, des escaliers à l'italienne, consolidés, mènent à l'étage supérieur. Quant à la porte en noyer du bas, «nous y avons travaillé nous-mêmes, à trois, pendant un mois et demi», explique André Fiaux, président de la Fondation du château.

Mais pour choyer l'édifice, inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1976, il a surtout fallu recourir à des sociétés spécialisées. Prochaine étape: l'installation d'un chauffage au gaz, à l'horizon de 2012.

Comme lors des phases de chantier de 1989-1999 et de 2000-2004, la recette est restée la même: restaurer au minimum pour conserver autant que possible toutes les composantes d'origine. Tel est le concept de l'architecte Jean Nicollier. Une simplicité dans les interventions qui a pour double avantage de valoriser un patrimoine menacé, tout en allégeant au maximum la facture. Au final, ce sont tout de même 2,2 millions de francs que l'association et la fondation sont parvenues à récolter (des fonds privés pour la moitié, publics pour le reste, dont 700 000 francs de dons de la Loterie Romande).

Tous ces efforts mettront encore davantage en valeur la vocation du château: celle d'espace au service de la commune, dévolu à l'organisation de manifestations socioculturelles, telles qu'expositions, concerts (notamment ceux des Mercredis du château) ou soupers privés.

KARIM DI MATTEO

Portes ouvertes cet après-midi, de 14 h à 17 h.

27.08.2010 (24 Heures)

Ollon

Un cliché de 1985 montre le piteux état du château. LDD

Le monument a été restauré entre 1990 et 2010. G. BOSSHARD

André Fiaux et Mireille Jemelin ont restauré l'édifice. G. BOSSHARD

Des expositions y sont régulièrement organisées. G. BOSSHARD

Le château de la Roche vit une deuxième jeunesse

Le monument, primé pour les restaurations qui y ont été effectuées, est aujourd'hui plus vivant que jamais

David Genillard

Raser le château de la Roche pour en faire un parking? Il y a 30 ans, l'idée n'avait rien de saugrenu. Et pour cause: la forteresse huit fois centenaire avait triste allure. Les clichés de l'époque montrent un toit éventré, des murs lézardés, des façades mangées par les mauvaises herbes. L'image contraste avec l'aspect actuel de l'édifice. Restauré, il connaît une seconde jeunesse. Mieux: concerts, conférences et expositions y sont régulièrement organisés (*lire ci-contre*) depuis 2004.

Cette renaissance n'est pas passée inaperçue. En juin, l'Association et la Fondation du château de la Roche ont reçu la Distinction vaudoise du patrimoine, décernée par Patrimoine suisse. Mais avant d'en arriver là, le chemin fut long: «Dans les années 1980, ce bâtiment en ruine était vu comme une verrue à Ollon, raconte Mireille Jemelin, présidente de l'Association du château de la Roche. Les habitants n'avaient pas conscience de ce patrimoine.»

La preuve? Le Conseil communal accepte en 1987 un crédit pour rénover la bâtisse dont les premières fondations datent du XIIIe siècle. Un référendum y met le holà. En 1989, la fondation commence à lever des fonds pour effectuer les réparations les plus urgentes, dont la construction d'un nouveau toit. Trois autres phases suivent jusqu'en 2010, pour un total de 2,25 millions, provenant des pouvoirs publics et de donateurs privés, dont la Loterie Romande.

Ces travaux permettent la rénovation de la salle des Chevaliers, la création d'un théâtre, d'une salle d'exposition, d'une petite bibliothèque, de WC, d'une cuisine... «L'idée était de rendre l'endroit le plus fonctionnel possible, explique André Fiaux, président de la fondation et propriétaire du bâtiment. Beaucoup de monuments sont rénovés puis restent inexploités. Nous voulions lui redonner vie en y créant un espace socioculturel.»

La forteresse étant classée, il a fallu intervenir en respectant le lieu. Architecte chargé des rénovations du château de Chillon durant vingt ans, Jean Nicollier a amené son expérience: «Nous avons opté pour une «non-restauration», pour garder une lisibilité du monument d'origine. Le visiteur doit pouvoir identifier les traces de notre intervention.» Pierres antiques et matériaux modernes (acier, béton, etc.) cohabitent aujourd'hui dans le bâtiment.

Cette première mue achevée, le château rêve de nouvelles transformations. La création d'une passerelle entre la salle d'exposition et la partie ouest, la pose de planchers mobiles dans la plus ancienne tour du bâtiment et l'aménagement des combles sont envisagés. «Aucun délai n'est fixé. Nous avancerons en fonction des besoins en locaux», signale André Fiaux.

La saison culturelle jusqu'à fin 2012

L'Association du château de la Roche organise des conférences et concerts, chaque dernier mercredi du mois, ainsi que des expositions d'art. Une tradition qui se perpétue cette saison.

Jusqu'au 17 septembre: expo de photographies de Thierry Talon.

26 septembre: conférence-débat sur les greffes d'organes.

Dès le 28 septembre: expo de peintures à l'huile de Michel Manini et Josette Delalay.

31 octobre: concert du quatuor de saxophones Aoon.

28 novembre: d'Ollon à Compostelle, récit de Florian Mottier.

www.chateau-ollon.ch

Découvrez toutes les photos sur chateau.24heures.ch

03.09.2012 (24 Heures)